



COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE EXERCICE 2021

Rapport d'orientation budgétaire 2021

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - Conseil communautaire du 18 mars 2021

Table des matières

1	Le contexte économique et financier	4
1.1	Le contexte macro-économique	4
1.1.1	Une récession mondiale en 2020	4
1.1.2	L'environnement européen	4
1.1.3	Le contexte national	4
1.1.4	Le contexte local	5
1.2	Rappel de la Loi de programmation 2018-2022	5
1.3	Loi de Finance 2021	5
1.3.1	Maintien des dotations de l'Etat	6
1.3.2	La suppression totale de la Taxe d'Habitation	6
2	Les grandes orientations financières pour 2021	6
2.1	Les recettes de fonctionnement	6
2.1.1	Les impacts de la crise sanitaire et de la tempête Alex sur les recettes	7
2.1.2	La fiscalité	7
2.1.3	Les produits des services	7
2.2	Les dépenses de fonctionnement	8
2.2.1	L'impact de la crise sanitaire de la Covid-19 sur les dépenses	8
2.2.2	L'impact de la tempête Alex sur les dépenses	8
2.2.3	Les dépenses de fonctionnement courantes	10
2.3	Bilan général	10
2.4	L'épargne de fonctionnement	11
2.5	L'investissement	11
2.5.1	Le financement de l'investissement	11
3.1	L'encours de la dette au 1er janvier 2021	12
3.2	La répartition de l'encours	13
3.3	Les garanties d'emprunts	14
4	Politique des ressources Humaines	15
4.1	Les effectifs de la communauté d'agglomération	15
4.2	L'évolution des dépenses de personnel	15
4.2.1	Les salaires	15
4.2.3	Les heures supplémentaires	16
4.2.3	La politique sociale	16
4.3	Le temps de travail	16
4.4	La Parité	17
4.5	Les orientations pour 2021	18

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20210318-8-2021-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Rapport d'orientation budgétaire 2021

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - Conseil communautaire du 18 mars 2021

5. Les budgets annexes de la CARF	19
5.1 Compétence - Transports urbains	19
5.2 Compétences - Eau et Assainissement	20
5.2.1. La gestion en délégation de service public (DSP) de l'eau potable et de l'assainissement	20
5.2.1.1 L'amélioration des résultats de fonctionnement des DSP	21
5.2.1.2 Un fort niveau d'investissement des DSP	23
5.2.2 La gestion en régie de l'eau potable et de l'assainissement	24
5.2.2.1 Des sections de fonctionnement impactées par des déficits structurels	24
5.2.2.2 Un investissement contraint par la tempête Alex mais nécessaire dans le cadre réglementaire	27

Préambule

Le débat d'orientations budgétaires, prévu à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permet au Conseil de débattre sur les orientations budgétaires de la collectivité. Un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette contractée doit être présenté aux membres du conseil communautaire dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Dans les établissements publics de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3500 habitants, ce rapport comporte, en outre, une synthèse de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et fait l'objet d'une publication.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 prévoit plus précisément le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire (DOB).

Il comporte :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions, ainsi que les évolutions relatives aux relations financières avec les communes
- les engagements pluriannuels envisagés
- la structure et la gestion de la dette contractée
- l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnels, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

La présente note informe les membres du Conseil du contexte économique et de ses impacts sur la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) notamment en termes de projection de recettes, des orientations en termes de niveaux de dépenses, et des équilibres pluriannuels qui en résultent.

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20210318-8-2021-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

1 Le contexte économique et financier

1.1 Le contexte macro-économique

1.1.1 Une récession mondiale en 2020

L'année 2020 a presque entièrement été dominée par la crise sanitaire mondiale sur le plan économique. La chute du PIB est estimée par le Fonds Monétaire International à 4.4 points en 2020. Certains pays sont plus affectés que d'autres ; la zone euro accuse une chute de 8,3 points. Pour l'année 2021, un rebond important (+ 5%) est espéré et attendu mais son ampleur est incertaine. Beaucoup de paramètres ne sont pour l'heure pas connus et pourraient avoir des impacts conséquents à la hausse ou à la baisse sur la croissance mondiale : efficacité de la vaccination, survenance d'une 3^{ème} vague, qualité des différents plans de relance.

1.1.2 L'environnement européen

Sur le continent européen, le repli pour 2020 est estimé 7,8 % du PIB par rapport à 2019. Ce chiffre cache d'importantes disparités : l'Espagne (-12,8), l'Italie (-10,6), la France (-9,8) ou le Royaume-Uni (-9,8) font partie des pays les plus affectés. L'Allemagne devrait limiter ses pertes à 6 points de PIB. Depuis le mois d'octobre, de nouvelles mesures restrictives conduisent à des reconfinements dans plusieurs régions et pays. L'activité devrait donc se contracter mais dans une moindre mesure, les gouvernements tentant d'en minimiser l'effet.

Dans ce contexte, la BCE a maintenu sa politique monétaire très accommodante, ce qui se traduit par des taux d'intérêt très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public.

En Europe, un rebond de 6% est espéré, mais cette estimation dépend de nombreux facteurs incertains.

1.1.3 Le contexte national

L'économie française a connu un recul inédit, jamais égalé depuis la seconde guerre mondiale. La croissance devrait chuter de 10,3 % en 2020, avant de rebondir de 8 % en 2021 grâce notamment aux plans de relance économique mis en place par le gouvernement.

Ce contexte économique dégradé se traduit par une hausse importante du nombre de chômeurs qui atteignait 2,7 millions pour un taux de chômage de 9 % au 3^{ème} trimestre 2020. A la mi-2021, il pourrait atteindre 11%.

Parallèlement, l'inflation demeure très faible, avec un taux stable à 0,5 % en 2020 et en 2021.

Cette situation impacte fortement les finances publiques puisque le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020 et 6,7 % en 2021, alors que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB en 2020 et à 116,2% du PIB en 2021.

Grace à des taux d'intérêt extrêmement bas, et qui devraient le rester, cette augmentation de la dette publique ne devrait pas affecter sa viabilité.

1.1.4 Le contexte local

La crise sanitaire a considérablement impactée le secteur économique et touristique local, du fait du confinement de la population et de la fermeture des commerces hors cas dérogatoires pour les achats de première nécessité. La CARF a donc eu à cœur, en 2020, de soutenir le tissu économique local en contribuant aux fonds de solidarité régionaux et départementaux.

Sur le plan local l'épidémie de Covid-19, a été accentuée par la catastrophe humaine, environnementale et économique induite par le passage de la tempête Alex les 2 et 3 octobre 2020, dans les vallées de La Roya et de la Bevera. Les dégâts matériels, dont certains toujours en cours d'estimation, avoisineraient 68 M€.

1.2 Rappel de la Loi de programmation 2018-2022

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 a fixé un cadre d'évolution de la dépense publique locale, basé sur une diminution de 13 Mds € sur l'ensemble du quinquennat par rapport à sa tendance actuelle. Pour atteindre cet objectif, la loi de programmation identifie trois leviers d'actions :

- Une norme d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités de 1,2 % par an en valeur (inflation incluse)
- Une amélioration du besoin de financement avec un objectif de désendettement de 2,6 Mds par an sur 5 ans (le ratio emprunt – remboursement du capital de la dette devra donc être amélioré de 13 Mds à l'horizon 2022)
- Une surveillance de la capacité de désendettement des collectivités avec un seuil maximum de 13 ans pour les EPCI de plus de 50 000 habitants.

Ces normes sont soumises à contractualisation avec l'Etat si le budget annuel de fonctionnement dépasse 60 M€. Cependant la CARF n'entre pas encore dans ce dispositif.

Rappelons que le ratio d'endettement d'une collectivité ou d'un EPCI se définit comme le rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et la capacité d'autofinancement brute du même exercice (ou épargne brute). Ce ratio est calculé sur le budget principal et l'ensemble des budgets annexes.

L'épargne brute est égale à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

1.3 Loi de Finance 2021

Le projet de loi de finances 2021, voté en décembre 2020 est construit sur une prévision de croissance de 8 % suite à la croissance négative – 10 % en 2020.

Pour ce qui concerne les collectivités locales, outre l'automatisation du calcul du FCTVA, deux points sont à retenir :

- Le maintien, pour l'essentiel des dotations de l'Etat,

Rapport d'orientation budgétaire 2021

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - Conseil communautaire du 18 mars 2021

- La disparition de la Taxe d'Habitation.

1.3.1 Maintien des dotations de l'Etat

2021 verra à nouveau un gel de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la reconduction de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) à son niveau de 2020, avec toutefois dans le cadre du plan de relance, 1Md€ supplémentaire affecté à la DSIL exceptionnelle.

1.3.2 La suppression totale de la Taxe d'Habitation

Il est acté la suppression totale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales avec une mise en œuvre progressive à compter de 2020 pour aboutir à l'horizon 2023 à une exonération totale pour tous les foyers fiscaux.

Pour mémoire, pour la CARF, la TH a représentée en 2020 une recette de 8,8 M€.

Ces nouvelles mesures font l'objet de compensations pour les collectivités territoriales. Pour les intercommunalités, les pertes de recettes de TH seront compensées par le versement d'une fraction de la TVA d'un montant équivalent.

Enfin la révision générale des valeurs locatives pour les locaux d'habitation, un temps envisagé dès 2020, ne devrait pas débiter avant la fin de la suppression de la TH, soit 2023.

2 Les grandes orientations financières pour 2021

Les grandes orientations budgétaires pour 2021 sont les suivantes :

- Poursuivre les réparations urgentes des dégâts causés par la tempête Alex, et engager le plan de reconstruction des infrastructures détruites ;
- Encourager et soutenir plus que jamais le développement économique du territoire ;
- Favoriser le développement d'une agriculture identitaire de proximité respectueuse des traditions du territoire ;
- Offrir un cadre de vie de qualité aux habitants du territoire : programme habitat, mobilité et infrastructures de transports, développement du bien-être... ;
- Développer les offres numériques grâce notamment au déploiement du très-haut débit sur tout le territoire ;
- Poursuivre et optimiser les performances de la collecte des déchets ménagers.

Après une longue période de stabilité, la pression fiscale sera corrigée à la hausse avec l'augmentation de la Taxe GEMAPI (TMAPI), afin d'optimiser les recettes financières et compenser les dépenses induites par la tempête Alex.

Par ailleurs le haut niveau d'investissement connu ces dernières années sera maintenu.

2.1 Les recettes de fonctionnement

Le total des recettes réelles de fonctionnement, hors éléments exceptionnels et budgets annexes sont de l'ordre de 58,7 M€ réparties en :

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20210318-8-2021-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Rapport d'orientation budgétaire 2021

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - Conseil communautaire du 18 mars 2021

- 10,3 M€ de dotations et subventions, ce qui représentent 17,5 % des recettes de la CARF
- 46,8 M€ d'impôts et taxes
- 1,4 M€ de produits des services
- 0,2 M€ d'atténuations de charges

2.1.1 Les impacts de la crise sanitaire et de la tempête Alex sur les recettes

Pour mémoire, suite aux mesures d'exonération de la CFE destinées à soutenir et préserver le tissu économique local, la crise sanitaire a généré en 2020, des pertes de recettes de 1,7 M€ (exonération de 2/3 sur le produit 2019 de 2,5 M€).

La tempête Alex quant à elle, a engendré 0,3 M€ de perte de recettes liée au dégrèvement des factures d'eau et assainissement des villages sinistrés de Breil-sur-Roya, Fontan, Saorge, La Brigue et Tende.

2.1.2 La fiscalité

Le principe de la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales est acté et sera effectif pour tous les habitants en 2023. La TH sera compensée par le transfert d'une part nationale du produit de la TVA (FCTVA). Les montants seront maintenus au niveau de 2020. Il convient de noter que l'allocation compensatrice de la TH jusqu'à présent affectée au chapitre 74, sera dorénavant directement intégrée aux recettes fiscales du chapitre 73.

Les taux de fiscalité de la CARF sont stabilisés comme suit :

	Taux 2019	Taux 2020
- taxe d'habitation (remplacée par dotation FCTVA)	8,08%	Plus de vote
- taxe foncière sur les propriétés bâties	0%	0%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties	1,08%	1,08%
- cotisation foncière des entreprises	32,19%	32,19%
- taxe d'enlèvement des ordures ménagères	13%	13%

Les ressources augmentent mécaniquement du fait de la dynamique des bases fiscales.

A noter que des prélèvements sont effectués sur les recettes fiscales, notamment dans le cadre du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) mis en place suite à la réforme de la fiscalité des entreprises. La CARF est à ce titre prélevée d'une enveloppe de 7,6 M€ par an.

De même, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) mis en place dès 2012, afin de garantir une péréquation horizontale entre collectivités, représente une enveloppe de prélèvement de 0,9 M€.

2.1.3 Les produits des services

Enfin la prévision de recettes issues **des produits des services** s'établit à 1,3 M€. Ces produits comprennent notamment les ventes de métaux (tri sélectif), les ventes de composteurs et les produits de la fourrière. Les locations et les recettes liées aux apports dans les déchèteries y sont également comptabilisées.

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20210318-8-2021-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

2.2 Les dépenses de fonctionnement

Bien que n'ayant pas contractualisé avec l'Etat dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, la CARF poursuit ses objectifs de réduction des dépenses de fonctionnement.

L'élaboration du budget 2021 se voit pourtant soumis à de fortes contraintes nouvelles. La crise sanitaire liée à la Covid-19 d'une part et les dégâts et destructions liés à la tempête Alex du 2 et 3 octobre 2020 d'autre part, ont engendré des dépenses exceptionnelles imprévues.

2.2.1 L'impact de la crise sanitaire de la Covid-19 sur les dépenses

Les dépenses supplémentaires visant à assurer la protection sanitaire de la population et lutter contre la Covid-19 s'établissent à 1,65 M€ dont 1 M€ d'achat de masques chirurgicaux distribués à la population, au personnel soignant exerçant sur le territoire de la CARF ainsi qu'aux commerçants – achats subventionnés par l'Etat à hauteur de 0,25 M€ seulement, et 0,65 M€ de subventions abondées au fond de soutien pour la sauvegarde de l'économie de la Riviera Française, réparties entre Initiative Menton Riviera, le Département 06 et la Région PACA.

Dépenses/Recettes liées à la crise sanitaire de la COVID-19 exercice 2020	Dépenses TTC	Recettes TTC	Reste à charge TTC
	TTC	TTC	TTC
Commandes de masques	966 548,15 €		
Subvention de l'Etat pour l'achat de masques		248 000,00 €	718 548,15 €
Subvention exceptionnelle au Fonds de soutien de l'économie locale	500 000,00 €	- €	500 000,00 €
Autres Commandes de petit équipement et divers	44 497,21 €	- €	44 497,21 €
Total Fonctionnement	1 511 045,36 €	248 000,00 €	1 263 045,36 €
Abondement au fonds du prêt Covid Résistance (Initiative Menton Riviera)	145 000,00 €	- €	145 000,00 €
Total Investissement	145 000,00 €	- €	145 000,00 €
Total Général	1 656 045,36 €	248 000,00 €	1 408 045,36 €

Ainsi le déficit final lié à la crise sanitaire s'établit à 3,1 M€ en 2020 (1,4 M€ de dépenses restant à charge et 1,7 M€ de perte de recettes).

Il est à noter qu'en 2021 la crise sanitaire continue d'induire des dépenses relatives à la mise en place et à la gestion de centres dédiés à la vaccination de la population. A ce jour ces dépenses représentent 22 600 €. Il est donc prévu en 2021, une enveloppe de dépenses de 135 600 € dédiée au centre de vaccination Covid-19.

2.2.2 L'impact de la tempête Alex sur les dépenses

La CARF est devenue compétente en « GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) » au 1^{er} janvier 2018. A ce titre, elle finance de nombreuses opérations sur ces deux bassins versants (la Roya / la Bévéra et les vallons côtiers) qui ont pour but la

Rapport d'orientation budgétaire 2021

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - Conseil communautaire du 18 mars 2021

défense contre les inondations et contre la mer, l'entretien des cours d'eau et la protection des milieux aquatiques.

Le 02 et 03 octobre 2020, la Tempête Alex a causé de gros dégâts sur le bassin versant de la Roya. Des travaux de reconstruction estimés à 68 M€ ont été recensés (protection des habitations, confortements des berges, curages des matériaux, etc...). Planifiés sur les 5 prochaines années, les travaux les plus urgents ont été initiés dès le lendemain de la tempête sur les secteurs les plus fragilisés des traversées de villages, et continueront en 2021 afin de protéger la population et les enjeux économiques pour les prochaines crues automnales.

En parallèle, les travaux sur le pays côtier se poursuivent : création et réhabilitation des ouvrages de protection du littoral, suivi de la qualité des cours d'eau, curage des matériaux et nettoyage de la végétation.

En 2020 le déficit résultant des dépenses exceptionnelles entraînées par la tempête Alex est de l'ordre de 4,8 M€ détaillé au tableau ci-dessous.

DEPENSES SUPPLEMENTAIRES - tempête ALEX		8 469 126,57
Travaux eau et assainissement	2 056 176,00	
Travaux immédiats du SMIAGE	5 000 000,00	
Dépenses de logistique	706 991,67	
Subvention Menton Initiative Riviera	100 000,00	
Subvention CCI	100 000,00	
Recrutement de personnel (nov-2020 à fév-2021)	35 958,90	
Prestations supplémentaires pour l'élimination des déchets	350 000,00	
Prestations supplémentaires de transports (40.000 € /mois pendant 3 mois)	120 000,00	
PERTE DE RECETTES - tempête ALEX		-322 520,28
Dégrèvement de la facturation Eau / Assainissement des 5 villages d'octobre à décembre 2020		
Breil-sur-Roya	-111 046,15	
Fontan	-18 790,06	
Saorge	-21 095,05	
La Brigue	-54 309,06	
Tende	-117 279,96	
AIDES et RECETTES perçues		3 962 807,00
Prise en charge assurances	500 000,00	
Subvention du département des AM	850 253,00	
Dotation de solidarité de l'Etat	2 612 554,00	
DEFICIT TEMPÊTE ALEX 2020		4 828 839,85

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20210318-8-2021-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

2.2.3 Les dépenses de fonctionnement courantes

Les orientations budgétaires pour les dépenses de fonctionnement s'inscrivent dans la perspective d'un taux de progression annuel limité mais dans un contexte dégradé.

Pour le chapitre 011 (charges à caractère général), un effort important est donc demandé des services avec une minoration des dépenses à hauteur de 5 %.

Pour le chapitre 012 (charges de personnel) soumis à l'effet de l'élargissement des compétences transférées ces dernières années, l'évolution de la masse salariale ne devrait pas excéder 5 %.

De gros efforts d'économies ont été réalisés par les services de la CARF afin de contenir la hausse de ces charges. Ainsi l'enveloppe globale affectée aux charges à caractère général (chapitre 011) est de l'ordre de 22,55 M€ contre 22,75 M€ en 2020 et les dépenses de personnel (chapitre 012) d'environ 4,67 M€ du budget principal contre 4,46 M€ en 2020.

Les autres dépenses restent stables ou en diminution, notamment au chapitre 65 passant de 16 M€ en 2020 à 15,7 M€ en 2021.

Le chapitre 65 comprend, entre autres les subventions versées aux associations et différents organismes dont l'Office de Tourisme Communautaire (OTC) et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour un montant respectif de 1,93 M€ et 3,79 M€.

C'est également au chapitre 65 qu'est versée la subvention annuelle d'équilibre au budget annexe des Transports Urbains. Celle-ci d'un montant prévu de 8,63 M€ constitue la principale source de revenus du service. Sa baisse de 0,3 M€ par rapport à 2020 démontre une gestion efficace du contrat en délégation de services publics auprès de Kéolis.

2.3 Bilan général

L'optimisation de ses recettes, associée à une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement, permet à la CARF de pouvoir continuer son effort important d'investissement sur le territoire.

Les objectifs pour l'exercice 2021 sont les suivants :

- Une évolution maîtrisée des charges à caractère général, qui doivent intégrer la gestion de compétences en augmentation au fil des exercices ;
- Une absorption des coûts liés à la lutte contre la pandémie de la Covid-19 et des conséquences de la tempête Alex sur le territoire de la CARF ;
- Le maintien de l'enveloppe de subventions versées ;
- Une évolution des effectifs limitée, en tenant compte des transferts et mises à disposition dans le cadre de l'intégration des nouvelles compétences ;
- L'ajustement des subventions d'équilibre au budget annexe Transports Urbains (8,6 M€) et à l'Office de Tourisme Communautaire (1,9 M€) aux besoins d'exploitation réels.

2.4 L'épargne de fonctionnement

Au-delà de l'obligation imposée par l'instruction budgétaire et comptable de disposer d'une épargne nette positive, la CARF a toujours privilégié la nécessité d'un niveau d'épargne brute de façon à pouvoir investir en faveur de l'attractivité du territoire et du tissu économique local.

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Epargne brute	7,3	3,2	4,8	1,9	-
Epargne nette	6,8	2,5	4,1	0,9	-

Ces éléments seront précisés dans le cadre du vote du budget.

Pour mémoire, l'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour les dépenses d'équipement après financement des remboursements de dette.

2.5 L'investissement

L'enveloppe des dépenses d'équipements pour 2021 est de l'ordre de 26 M€. Cette enveloppe englobe les restes à réaliser (RAR) 2020 (3,1 M€), les crédits de paiements (CP) 2021 inscrits aux AP/CP (avoisinant 21 M€) qui devront être revus et ajustés, et les inscriptions nouvelles de l'ordre de 1,9 M€.

2.5.1 Le financement de l'investissement

L'épargne nette de la CARF et sa capacité d'autofinancement seront diminuées du fait de la crise sanitaire et des dépenses exceptionnelles induites par la tempête Alex.

Pour mémoire, la CARF a souscrit à la fin de l'année 2020, un emprunt de 10 M€, afin d'être en capacité de financer les travaux d'urgence de remise en état.

La CARF porte un ambitieux programme d'équipement conciliant tout à la fois les grands projets d'infrastructure et d'urbanisation (en faveur des communes, du logement mais aussi du développement économique), mais également des opérations relatives aux réseaux, services urbains et à l'environnement concourant à l'amélioration de la qualité du cadre de vie.

La CARF gère ses principaux programmes d'investissements en Autorisation de Programme/Crédits de paiement (AP/CP). Ce procédé permet à l'agglomération une prévision pluriannuelle de ses investissements sans avoir à les supporter sur un exercice unique.

Actuellement en phase de contractualisation avec le Département des Alpes-Maritimes, la Région et l'État, la CARF pourra affiner ses besoins de financement, plus particulièrement les investissements liés à la tempête Alex.

Le tableau récapitulant les Autorisations de Programme / Crédits de Paiement est joint au présent rapport en **annexe n°1**.

3 Gestion de la dette

3.1 L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2021

L'encours de dette a fortement évolué ces dernières années en raison du transfert des emprunts des communes membres et du SIECL, dans le cadre du transfert de la compétence de l'eau et l'assainissement. En 2020, 3 nouveaux emprunts ont été contracté pour un total de 16 M€, portant ainsi l'encours de la dette à 35,94 M€ au 1^{er} janvier 2021 (cf. tableau et graphe ci-dessous)

La dette est constituée de 37 lignes d'emprunt contractées auprès de 8 prêteurs au taux moyen de 1,82 %. La durée de vie résiduelle de la dette est de 22 ans et 6 mois. ; sa durée de vie moyenne est de 11 ans et 8 mois.

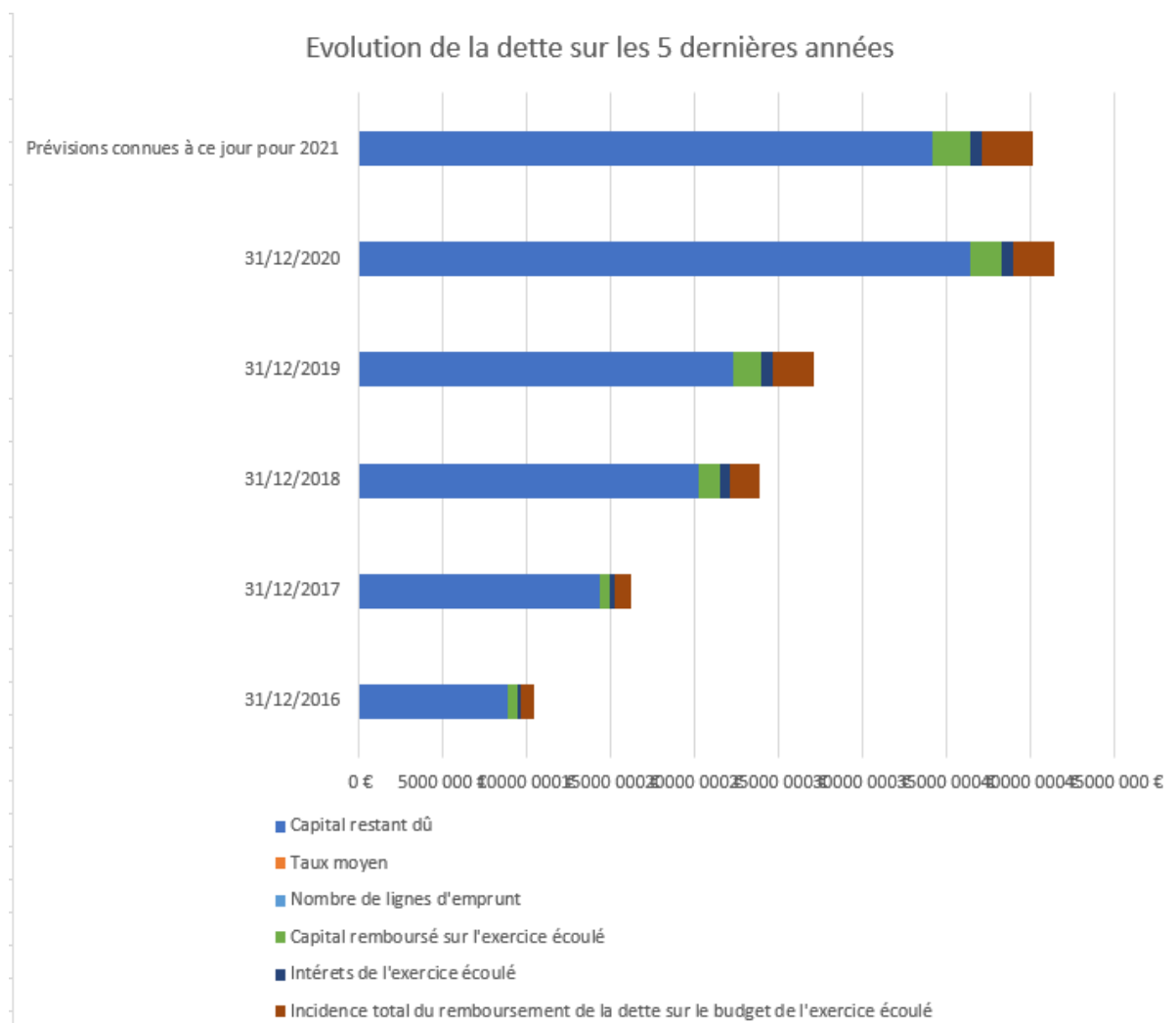
En 2021, l'annuité de la dette (paiement des intérêts et remboursement du capital) sera de 3 M€. Hors nouveaux emprunts, la dette sera à moitié remboursée en 2030, et la totalité sera éteinte en 2060. Sa durée de vie moyenne de 11 ans et 8 mois est nettement supérieure à celle d'un EPCI de 50000 à 100000 habitants selon l'observatoire FinanceActive.

Evolution de la dette de la CARF sur les 5 dernières années :

Descriptif	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	Prévisions connues à ce jour pour 2021
Capital restant dû	8 935 615 €	14 367 648 €	20 289 032 €	22 300 412 €	36 488 365 €	34 142 659 €
Taux moyen	3,10%	2,60%	3,15%	2,83%	1,87%	1,76%
Durée de vie résiduelle	14 ans et 5 mois	15 ans et 10 mois	15 ans et 5 mois	19 ans et 2 mois	22 ans et 4 mois	21 ans et 11 mois
Durée de vie moyenne	7 ans et 11 mois	8 ans et 9 mois	8 ans et 6 mois	10 ans et 3 mois	11 ans et 7 mois	11 ans et 4 mois
Nombre de lignes d'emprunt	7	9	40	36	37	36
Capital remboursé sur l'exercice écoulé	538 454 €	648 494 €	1 264 746 €	1 738 620 €	1 812 044 €	2 345 706 €
Intérêts de l'exercice écoulé	246 221 €	278 222 €	543 860 €	658 667 €	678 526 €	668 733 €
Incidence total du remboursement de la dette sur le budget de l'exercice écoulé	784 675 €	926 716 €	1 808 606 €	2 397 287 €	2 490 569 €	3 014 439 €

Rapport d'orientation budgétaire 2021

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - Conseil communautaire du 18 mars 2021



3.2 La répartition de l'encours

Types d'emprunts :

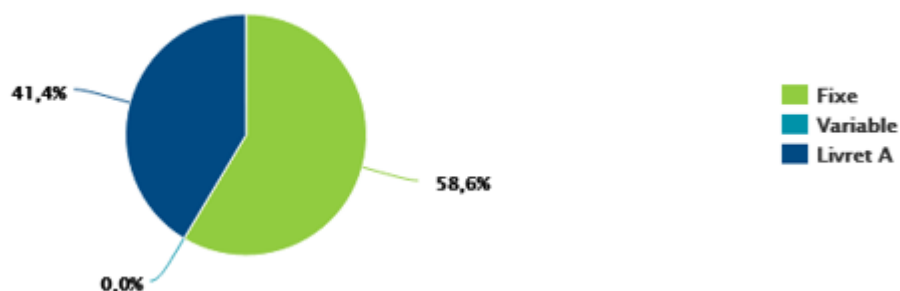
Dette par type de risque		Accéder à l'analyse par type de risque		Excel
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)	
Fixe	21 065 884,23 €	58.61 %	2.16 %	
Variable	0,00 €	0.00 %	0.00 %	
Livret A	14 874 909,22 €	41.39 %	1.33 %	
Ensemble des risques	35 940 793,45 €	100.00 %	1.82 %	

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20210318-8-2021-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Rapport d'orientation budgétaire 2021

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - Conseil communautaire du 18 mars 2021

Dette par type de risque



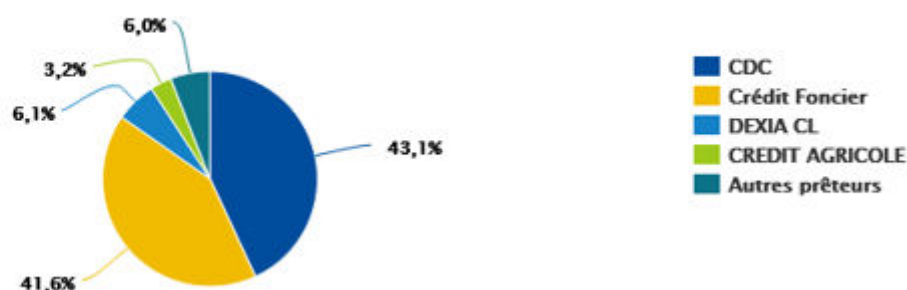
Etablissements prêteurs :

Dette par prêteur

Accéder à l'analyse par prêteur [Excel](#)

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15 479 071,43 €	43.07 %
CREDIT FONCIER DE FRANCE	14 966 545,04 €	41.64 %
DEXIA CL	2 197 980,70 €	6.12 %
CREDIT AGRICOLE	1 156 878,99 €	3.22 %
Autres prêteurs	2 140 317,29 €	5.96 %
Ensemble des prêteurs	35 940 793,45 €	100.00 %

Dette par prêteur



3.3 Les garanties d'emprunts

Depuis 2018, la CARF peut être amenée à se porter garante d'emprunts de bailleurs sociaux, à hauteur de 50%, dans le cadre de constructions sur le territoire communautaire. A ce titre, 10 lignes d'emprunts sont garanties pour un total de 3,45 M€ au 1^{er} janvier 2021.

Enfin, la CARF s'est portée garante en second rang pour l'acquisition d'immeubles réalisés par l'EPF (Etablissement Public Foncier) dans le cadre de conventions foncières passées avec les communes de Menton et La Turbie au cas où ces communes seraient mises sous tutelle par le Préfet des Alpes-Maritimes après avis de la Chambre Régionale des Comptes de PACA. Ces communes sont garantes en premier rang sur ces mêmes dossiers.

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20210318-8-2021-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Rapport d'orientation budgétaire 2021

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - Conseil communautaire du 18 mars 2021

Commune et site	Date de l'acte / Convention	Montant
MENTON - Les Cabrolles	27/11/2008 Multi-site	600 000 €
MENTON Val du Carei - Samaro	17/04/2012 Multi-site	960 000 €
LA TURBIE - Detras	Acquisitions entre le 20/09/2007 et le 27/11/2013 (8 actes) Maîtrise foncière	3 136 450 €
TOTAL		4 696 450 €

4. Politique des ressources Humaines

4.1 Les effectifs de la communauté d'agglomération

Au 1^{er} janvier 2021 le tableau des emplois permanents comprend 136 postes ouverts dont 81 sont pourvus. En 2020, 27 agents ont été recrutés et 25 agents sont partis dont 2 départs en retraite.

Postes Permanents

	Au 01/01/2020			Au 01/01/2021		
	Postes ouverts	Postes pourvus		Postes ouverts	Postes pourvus	
		Titulaires	Contractuels		Titulaires	Contractuels
Catégorie A	33	16	7	36	16	8
Catégorie B	17	6	1	19	6	1
Catégorie C	83	42	5	81	39	11
TOTAL	133	64	13	136	61	20

La part des effectifs contractuels représente désormais 25 %. Elle est en augmentation de 5 % par rapport à 2020.

La répartition entre les catégories hiérarchiques reste similaire aux années précédentes confirmant à la fois la place importante du secteur opérationnel mais également la haute technicité de l'établissement.

Pour l'année 2021 6 recrutements sont prévus afin de renforcer les équipes des services techniques notamment la Valorisation des déchets, l'Environnement, l'Eau et l'Assainissement ainsi que la Direction des Systèmes de l'Information.

4.2 L'évolution des dépenses de personnel

4.2.1 Les salaires

Pour 2021, le BP des charges de personnel est présenté pour un total estimé de 4,7 M€ contre 4,5 M€ en 2020, soit une augmentation de 4,44%.

L'augmentation de ce chapitre repose à la fois sur des obligations réglementaires mais également sur des décisions propres à la collectivité :

Rapport d'orientation budgétaire 2021

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - Conseil communautaire du 18 mars 2021

- La mise en œuvre des mesures nationales qui s'imposent à la communauté d'agglomération en matière d'emplois, de carrière, d'augmentation de cotisations et notamment la poursuite du PPCR (Parcours Professionnel des Carrières et des Rémunérations).
- Les recrutements afin de renforcer les équipes des services.

4.2.3 Les heures supplémentaires

Au 31/12/2020, 2 473 heures supplémentaires ont été rémunérées à 16 agents pour un montant total de 41 201 € (contre 1 974 heures et 31 133 € en 2019).

4.2.3 La politique sociale

La CARF adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS). Cet organisme est gestionnaire de l'action sociale des collectivités territoriales et permet aux personnels territoriaux de bénéficier d'allocations, de prêts, de bons d'achats, de tarifs préférentiels, de participation à l'achat de chèques vacances ... Le montant total des dépenses d'adhésion à la charge de la CARF s'est élevée en 2020 à 19.465 €

4.3 Le temps de travail

Jusqu'au 31 décembre 2020, les agents de la CARF travaillaient 1586 heures par an ; l'écart avec le temps de travail annuel réglementaire de 1607 heures équivaut à 3 jours (ou 21 heures). Cette différence correspondant aux 3 jours de congés offerts par le Président depuis 2018.

A compter du 1er janvier 2021, ces 3 jours de congés supplémentaires, offerts aux agents par le Président, ont été supprimé afin de respecter le temps de travail légal annuel de 1607 heures.

Sauf exception, les agents ne bénéficient pas de protocole de réduction de temps de travail (RTT) et leur temps de travail hebdomadaire est de 35 heures.

Les exceptions à ce principe sont les suivantes :

- la direction de la Régie de l'Eau et l'Assainissement bénéficie de RTT depuis le 1^{er} janvier 2021,
- certains agents de la Direction Générale des Services, qui ont conservé le temps de travail particulier de leur ancienne collectivité lors de leur transfert à la CARF. Sont concernés, 4 agents de la Ville de Menton, 4 agents de Roquebrune Cap Martin, 6 agents de Sospel, 5 agents de Breil-sur-Roya, 2 agents de Tende

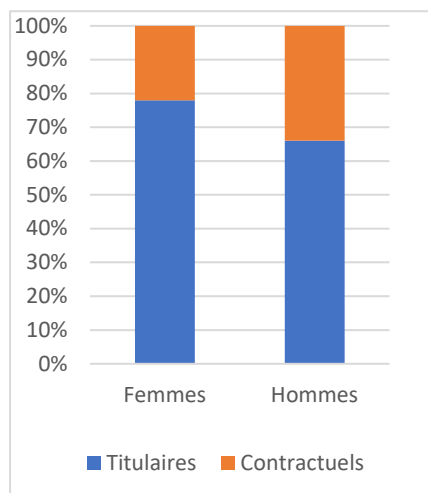
Dans le cadre du protocole de temps de travail mis en place en 2021, tous les agents de la CARF pourront bénéficier de RTT et le temps de travail sera normalisé à l'ensemble des agents.

Enfin le nombre de jours de congés annuels est de 25 jours.

4.4 La Parité

Part des titulaires et des contractuels

	Femmes	Hommes	% Femmes	% Hommes
Titulaires	78%	66%	62%	38%
Contractuels	22%	34%	48%	52%



Titulaires et Contractuels – emplois permanents – répartition par filière

	Femmes	Hommes	Total	%F	%H
Administrative	33	4	37	89%	11%
Animation	2	0	2	100%	0%
Culturelle	2	0	2	100%	0%
Technique	11	29	40	28%	73%
Total	48	33	81	59%	41%

Titulaires– emplois permanents – répartition par filière

	Femmes	Hommes	Total	%F	%H
Administrative	26	3	29	90%	10%
Animation	2	0	2	100%	0%
Culturelle	1	0	1	100%	0%
Technique	9	20	29	31%	69%
Total	38	23	61	62%	38%

Contractuels – emplois permanents – répartition par filière

	Femmes	Hommes	Total	%F	%H
Administrative	7	1	8	87,5%	12,5%
Culturelle	1	0	1	100%	0%
Technique	2	9	11	18%	82%
Total	10	10	20	50%	50%

Rapport d'orientation budgétaire 2021

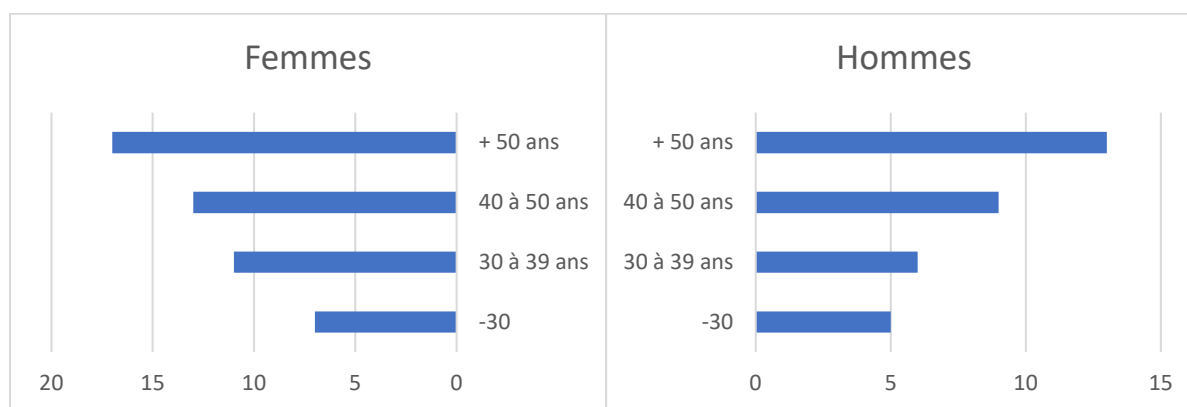
Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - Conseil communautaire du 18 mars 2021

Temps complets / non-complets

	Femmes	Hommes	Total	%F	%H
Temps complet	47	33	80	247%	174%
Temps non complet	1	0	1	100%	0%
Total	48	33	81	59%	41%

Pyramide des âges

	Femmes	Hommes	Total	%F	%H
+ 50 ans	17	13	30	57%	43%
40 à 50 ans	13	9	22	59%	41%
30 à 39 ans	11	6	17	65%	35%
-30	7	5	12	58%	42%
Total	48	33	81	59%	41%



Répartition des femmes et des hommes dans les cadres d'emplois de catégorie A

	Femmes	Hommes	Total
Administrative	7	2	9
Culturelle	1		1
Technique	8	6	14
Total	16	8	24

Répartition des femmes et des hommes sur les postes fonctionnels et les postes de direction

	Femmes	Hommes	Total
emplois fonctionnels	0	2	2

4.5 Les orientations pour 2021

Les dépenses budgétaires 2021 du personnel devraient rester stables, compte tenu du nombre limité de recrutements prévus en renfort des services.

Le BP prévisionnel 2021 prévoit une dépense de personnel à hauteur de 4,89 M€ tous budgets confondus contre des crédits ouverts de 4,66 M€ au BP 2020, soit une augmentation de 4,24%.

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20210318-8-2021-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

5. Les budgets annexes de la CARF

En complément de son budget principal, la communauté d'agglomération compte 5 budgets annexes pour l'exploitation des transports urbains, de l'eau et l'assainissement.

5.1 Compétence - Transports urbains

Ce budget annexe assure la gestion de la compétence transports urbains. Tous les investissements réalisés au titre de cette compétence sont également crédités sur ce budget. Les services de fourrière automobile sont eux rattachés au budget principal de la CARF.

Points notables :

- Le budget est géré en délégation de service public (DSP) confiée à la société Kéolis. Le contrat a débuté en 2019 pour une durée de 6 ans. A cette occasion, les transports scolaires ont été transférés du budget principal au budget annexe des transports urbains. Ce transfert a principalement impacté les dépenses de l'exercice 2020.
- La pérennisation de la navette électrique de Menton et le développement des offres de transport décidé pour la Roya et pour Menton (6^{ème} autobus pour la ligne 1)
- La prise en charge des surcoûts induits par la tempête Alex qui a nécessité la mise en place de services adaptés dans la vallée de la Roya.
- L'opération de sensibilisation au port de la ceinture dans les autocars ; opération souhaitée par les élus de la commission transport à destination des collégiens du territoire de la CARF.
- L'étude de projets pour le renfort de l'offre sur la ligne 1 Résédas-Garavan lorsque le programme AROMA sera opérationnel, la mise en place d'une seconde navette électrique à Menton, et d'un autocar plus grand sur le ramassage scolaire M2 Azur Parc – écoles Pagnol et Manon des Sources à Menton

Crédits ouverts :

Les investissements sont subventionnés à hauteur de 291.000 €, 5 dossiers sont principalement concernés :

- Finalisation de la mise aux normes des arrêts de bus ; coût de 80.000 €
- Volet MOBILité du Programme européen PITER ALCOTRA ; coût de 114.000 €
- Pose de 5 bornes de recharge supplémentaires ; coût de 40.000 €
- Travaux de modernisation supplémentaire au dépôt de bus Zest ; coût de 64.000 €
- Installation de sanitaires de bout de ligne au Malbousquet à Beausoleil (opération déjà prévue en 2020 et gelée en raison de la crise sanitaire Covid-19) ; coût de 45.000 €

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20210318-8-2021-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

CONCLUSION :

Les besoins en fonctionnement sont en progression (+4,4%), le service public de transport devant être adapté à la demande (nouveaux générateurs de trafic, comme l'éco-quartier AROMA...) et aux aléas (Tempête Alex...).

La baisse des investissements (- 64,8%), permise par l'achèvement du gros chantier de mise aux normes des arrêts de bus, ne permet pas suffisamment de compenser pour répondre entièrement à l'objectif de réduire de 5% les demandes de crédits. Le détail des opérations d'investissement et le programme pluriannuel d'investissement sont détaillés dans le PPI en annexes 2.

Ce budget s'équilibrera à 11.271.556 € (11 035 695,90 € en 2020) en fonctionnement et à 1.061.393 € (679 154,43 € en 2020) en investissement grâce notamment à l'apport d'une avance de trésorerie de 609.098 €. Cette avance remboursable à taux d'intérêt égal à zéro est consentie par la DDFiP afin de soutenir les Autorités Organisatrices de la Mobilité à la suite des conséquences de l'épidémie de la Covid-19.

5.2 Compétences - Eau et Assainissement

Les différentes compétences rattachées à l'eau et l'assainissement dépendent de cinq budgets distincts. Le service de distribution d'eau potable et le service d'assainissement constituent des activités distinctes qui sont retracées dans des budgets annexes différenciés de type M49. Les activités des SPIC exploitées en gestion directe ou déléguée sont soumises à un équilibre strict. Les recettes propres du service doivent couvrir l'intégralité de ses dépenses d'où l'importance de fixer un prix de l'eau et de l'assainissement juste. *A contrario, les activités liées à la gestion des eaux pluviales et des hydrants ne sont pas des activités industrielles et commerciales et dépendent du budget principal de la CARF de type M14.*

Comme pour les autres compétences de la CARF, la gestion des compétences liées à l'eau et l'assainissement a été bouleversé à la fois par le contexte sanitaire mais également par le contexte local résultant de la tempête Alex. En effet, cette dernière a impacté en 2020 et impactera sur les années à venir de manière profonde les budgets des communes gérées en régie.

Ainsi, la situation de l'année 2020 et les perspectives pour l'année 2021 sont impactées fortement sans que l'amplitude exacte de ces effets ne puisse être, à ce stade, totalement appréhendée tant sur les perspectives économiques au niveau international, national ou local qu'en matière de recettes et de dépenses de la CARF. Le ROB, qui a vocation à présenter les orientations et perspectives pour le budget 2021, est donc un exercice particulier qui se réalise dans un contexte inédit. Les éléments d'information et les projections présentées doivent donc être lus à cette aune.

5.2.1. La gestion en délégation de service public (DSP) de l'eau potable et de l'assainissement

La gestion en DSP des compétences de l'eau potable et de l'assainissement (eaux usées) couvre les communes de Beausoleil, Castellar, Castillon, Gorbio, La Turbie, Menton, Roquebrune-Cap-Martin et Sainte Agnès.

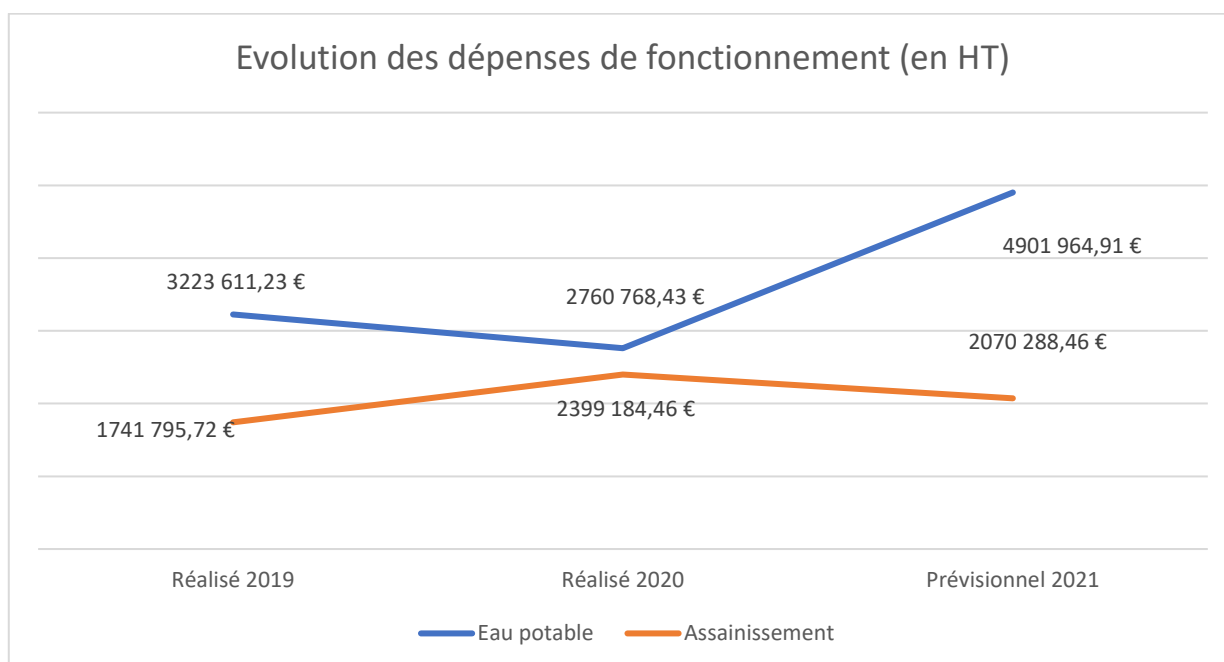
L'enjeu pour les budgets gérés en DSP est de maîtriser le fonctionnement pour maintenir un haut niveau d'investissement.

5.2.1.1 L'amélioration des résultats de fonctionnement des DSP

L'une des conditions essentielles pour répondre durablement aux objectifs affichés par la CARF repose sur la capacité à dégager des marges de fonctionnement suffisantes pour pérenniser et, si possible, améliorer l'autofinancement de l'investissement.

Les principales dépenses en fonctionnement sont les suivantes :

- ✚ Les charges courantes administratives (locations, frais de nettoyage des locaux et fournitures non stockables des locaux, fournitures administratives,) ;
- ✚ Les charges propres à la compétence eau qui se traduit principalement par l'achat d'eau auprès de la Métropole NCA ;
- ✚ Les campagnes de contrôle des installations d'assainissement non collectif ;
- ✚ Les charges de personnel ;
- ✚ Les frais liés à l'informatique et à la communication ;
- ✚ Les frais financiers, notamment les intérêts de la dette ;
- ✚ Les dotations aux amortissements ;
- ✚ Les dépenses imprévues ;
- ✚ Les potentiels virements à la section d'investissement.



Les dépenses de fonctionnement en eau potable fluctuent et nécessitent une augmentation pour 2021 afin d'alimenter la section d'investissement ;

A contrario, les dépenses d'assainissement devraient se maintenir entre 2020 et 2021.

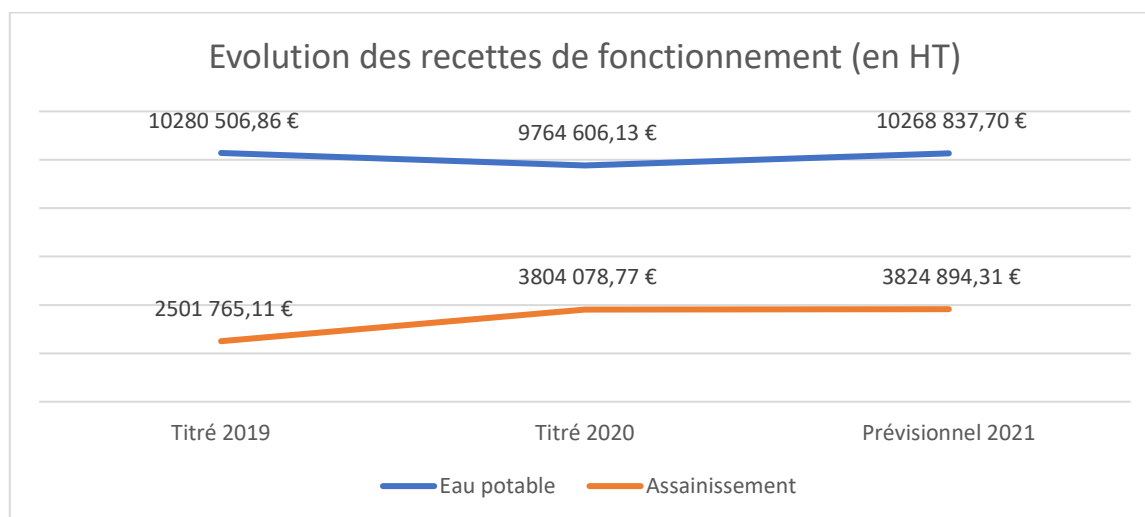
Ces dépenses sont financées par :

- ✚ Les ventes d'eau aux abonnés ;

Rapport d'orientation budgétaire 2021

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - Conseil communautaire du 18 mars 2021

- ✚ Les ventes d'eau à la Métropole NCA et à Monaco ;
- ✚ La Participation Forfaitaire pour l'Assainissement Collectif (PFAC) ;
- ✚ Les redevances des contrôles d'assainissement non collectif ;
- ✚ Les primes d'épuration versées par l'Agence de l'Eau ;
- ✚ Le résultat cumulé reporté des années précédentes.



Les recettes d'eau sont stables. La faible évolution entre 2020 et 2021 s'explique par le décalage d'un semestre ;

En revanche, les recettes d'assainissement ont augmenté en 2020 du fait du passage en DSP de plusieurs communes et se stabiliseront en 2021.

Ainsi, en 2021 l'épargne brute (différence entre les produits courants et les charges courantes de fonctionnement, hors opérations financières, exceptionnelles, d'amortissement et de provision) devrait s'établir à 1,5 M€ pour l'eau potable et 1,8 M€ pour l'assainissement.

Ces résultats permettront de financer en premier lieu les intérêts de la dette. L'épargne de gestion (une fois déduits les intérêts de la dette) devrait s'établir à 1,4 M€ pour l'eau potable et 1,5 M€ pour l'assainissement.

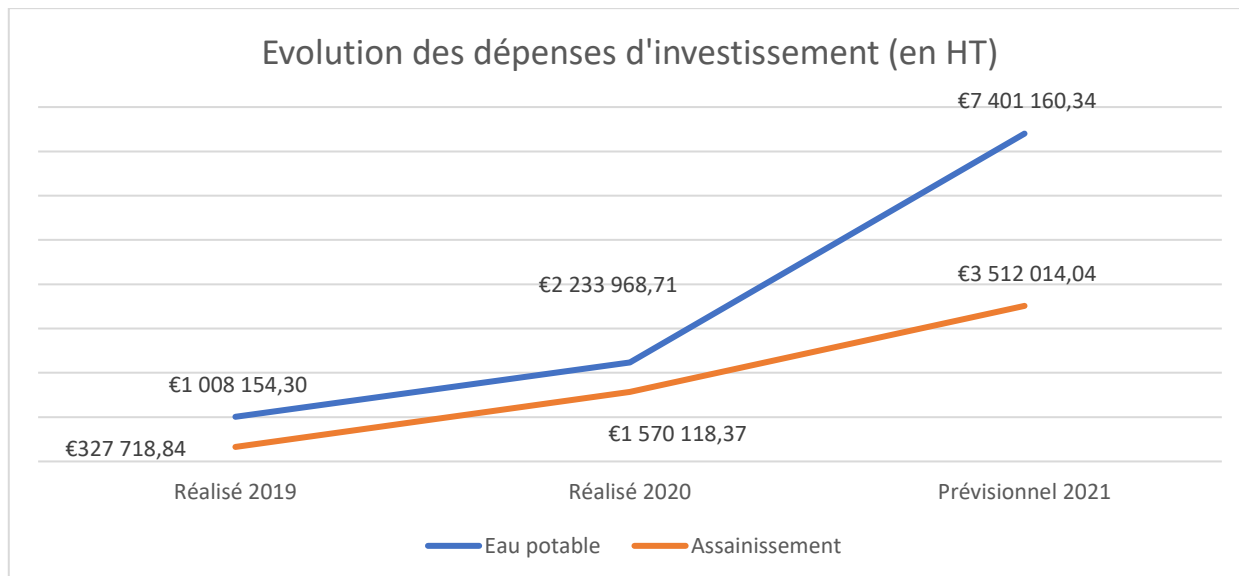
L'épargne brute constitue ainsi un double indicateur. Il met en avant, les bons résultats de la section de fonctionnement pour chacun des budgets. Son niveau correspond à un « excédent » de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. D'autre part, il permet à la CARF de disposer de ressources internes pour financer ses investissements et rembourser la dette existante.

L'épargne nette (déduction faite du remboursement du capital de la dette) s'élèvera à 1,1 M€ pour l'eau et 1,3 M€ pour l'assainissement. Ces crédits pourront être mobilisés pour le financement des projets respectifs à chacun des budgets.

Enfin, cette épargne doit être augmentée des résultats reportés qui sont de 7 M€ pour l'eau potable et de 1,4 M€ pour l'assainissement.

5.2.1.2 Un fort niveau d'investissement des DSP

Les ambitions de service supposent de pérenniser, voire d'accentuer la politique d'investissement soutenue pour équiper le territoire et répondre aux obligations réglementaires.



Le budget d'investissement évolue significativement en 2021 avec l'arrivée à maturité de plusieurs opérations déjà engagées. Il s'inscrit également dans une volonté d'accompagner la relance de l'économie.

Ainsi, le volume global des dépenses d'équipement se situera autour de 7,4 M€ pour l'eau potable et de 3,5 M€ pour l'assainissement.

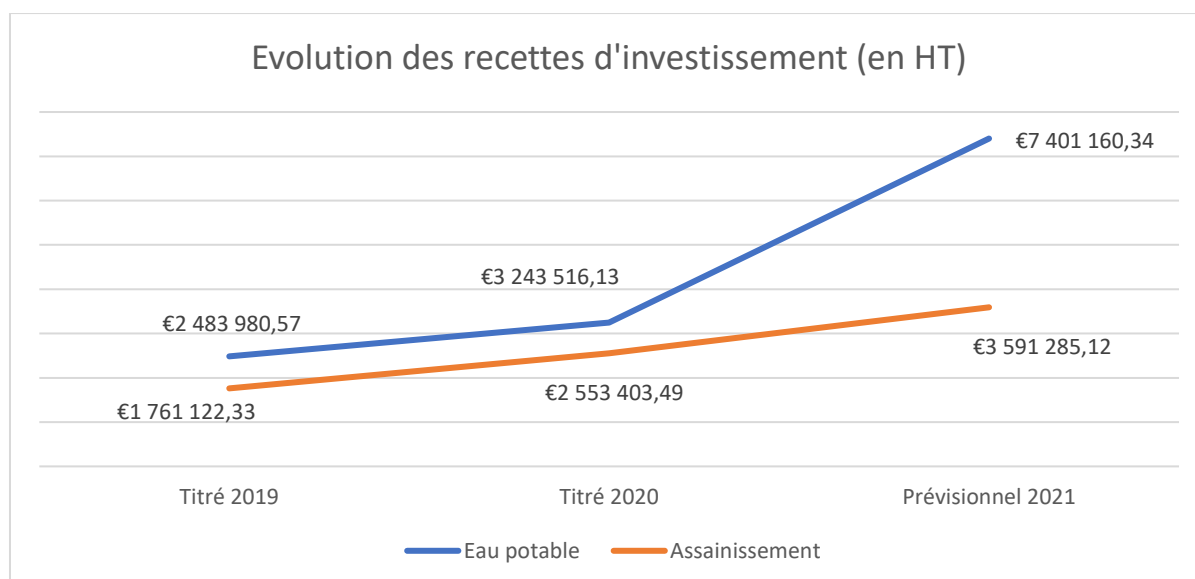
Au-delà des programmes annuels de maintien à niveau des équipements et du patrimoine, les investissements budgétés en 2021 porteront sur un certain nombre d'opérations plus ponctuelles mais structurantes pour le territoire. Les investissements sont détaillés dans les PPI en annexes 3 et 4.

En contrepartie, ces investissements seront financés par des subventions, l'excédent reporté et l'excédent de fonctionnement si nécessaire.

Concernant l'eau potable des remboursements aux travaux effectués par la CARF pour des ouvrages utilisés par d'autres entités publiques s'ajoutent aux sources de financement.

Rapport d'orientation budgétaire 2021

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - Conseil communautaire du 18 mars 2021



Les dépenses et les recettes s'équilibrent. Il n'y a pas de problème de financement particulier pour 2021.

5.2.2 La gestion en régie de l'eau potable et de l'assainissement

La gestion en régie des compétences de l'eau potable et de l'assainissement (eaux usées) couvre les communes de Breil-sur-Roya, Fontan, La Brigue, Moulinet, Saorge, Sospel et Tende.

5.2.2.1 Des sections de fonctionnement impactées par des déficits structurels

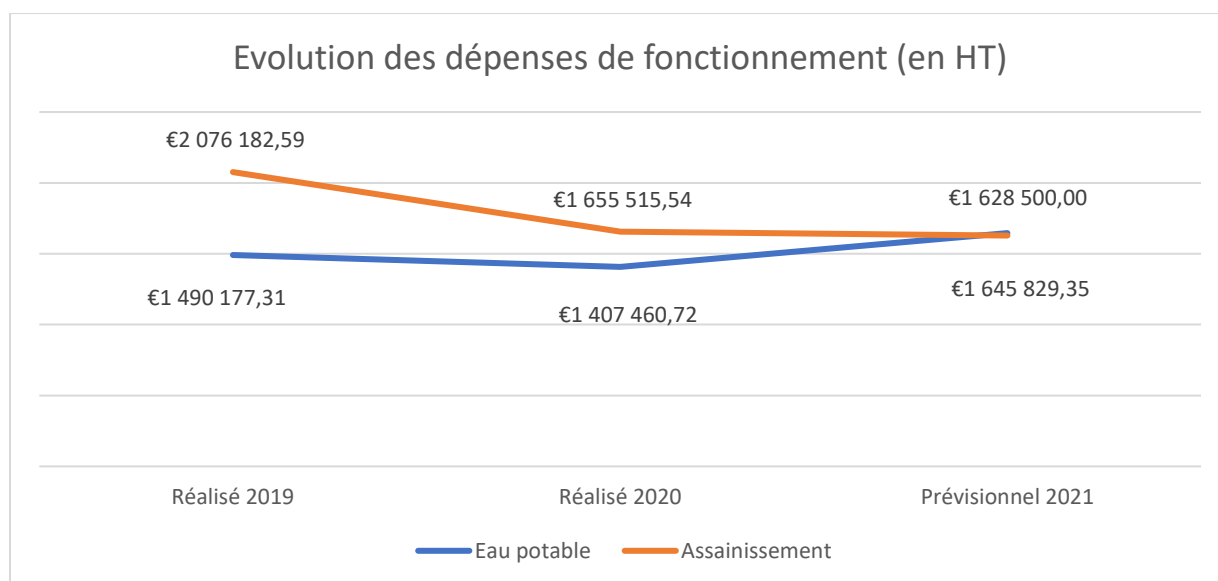
L'une des conditions essentielles pour répondre durablement aux objectifs affichés par la CARF repose sur sa capacité à dégager des marges de fonctionnement suffisantes pour améliorer l'autofinancement de l'investissement.

Les principales dépenses en fonctionnement sont les suivantes :

- ✚ Les charges courantes administratives (locations, frais de nettoyage des locaux et fournitures non stockables des locaux, fournitures administratives, réparation et entretien des véhicules...) ;
- ✚ Les charges propres à la compétence eau qui se traduisent principalement par des prestations de services (location d'engins, maintenances...) et l'achat de petites fournitures et matériels pour le travail en régie ;
- ✚ Les campagnes de contrôle des installations d'assainissement non collectif ;
- ✚ Les charges de personnel ;
- ✚ Les frais liés à l'informatique et à la communication ;
- ✚ Les frais financiers et notamment les intérêts de la dette ;
- ✚ Les dotations aux amortissements ;
- ✚ Les dépenses imprévues.

Rapport d'orientation budgétaire 2021

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - Conseil communautaire du 18 mars 2021



Malgré un travail important de rationalisation, les dépenses de fonctionnement en eau potable seront en augmentation pour 2021. Cette évolution s'explique principalement par la structuration du pôle régie qui nécessite le renforcement des effectifs.

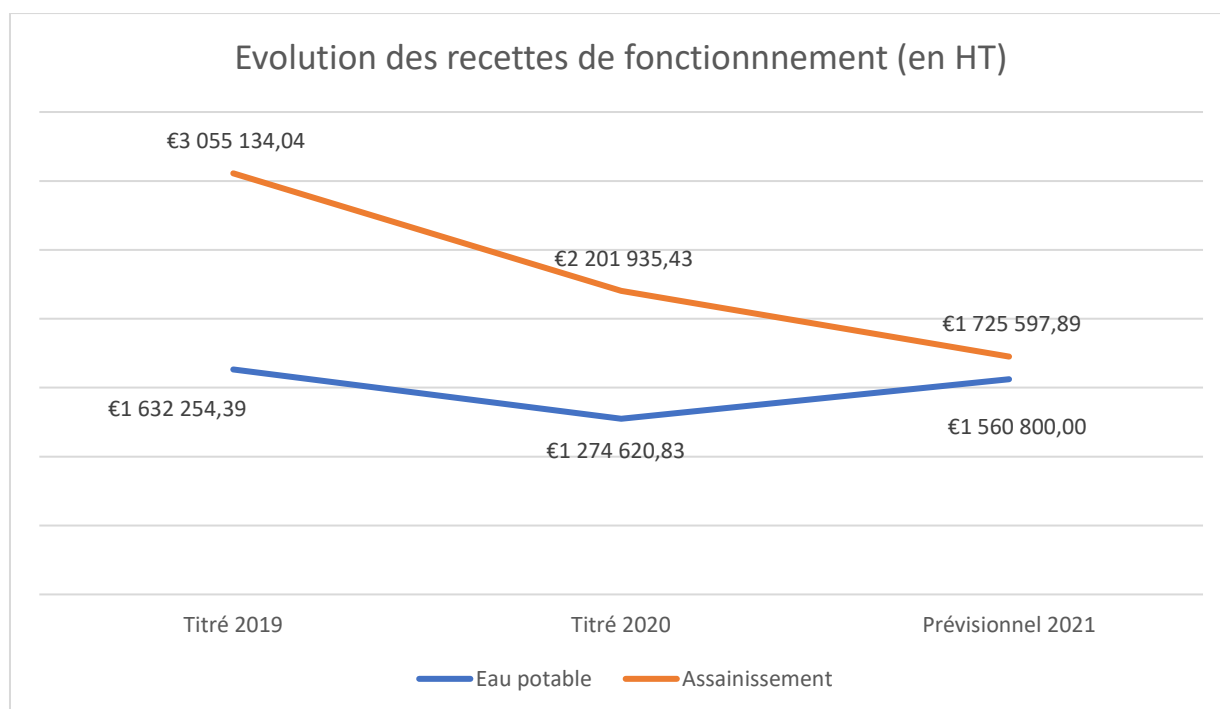
En revanche les dépenses d'assainissement devraient se maintenir entre 2020 et 2021.

Ces dépenses seront financées par :

- ✚ Les ventes d'eau aux abonnés ;
- ✚ La Participation Forfaitaire pour l'Assainissement Collectif (PFAC) ;
- ✚ Les redevances des contrôles d'assainissement non collectif ;
- ✚ Les primes d'épuration versées par l'Agence de l'Eau ;
- ✚ Le résultat cumulé reporté des années précédentes ;
- ✚ Pour 2021, un produit exceptionnel de 500 000 € sur chacun des budgets lié à la prime d'assurance perçue dans le cadre de la tempête Alex.

Rapport d'orientation budgétaire 2021

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - Conseil communautaire du 18 mars 2021



Une première diminution des recettes entre 2019 et 2020 s'explique par le décalage des impayés des seconds semestres, titrés sur 2021 et non 2020. La diminution plus flagrante de l'assainissement s'explique par le passage de certaines communes en DSP et donc le transfert de leurs importantes recettes sur le budget DSP.

La seconde baisse globale des recettes entre 2020 et 2021 est liée aux dégrèvements décidés en faveur des abonnés touchés par la tempête Alex.

L'épargne brute 2021 (différence entre les produits courants et les charges courantes de fonctionnement, hors opérations financières, exceptionnelles, d'amortissement et de provision) devrait s'élever à – 163.800 € pour l'eau potable et – 119.735 € pour l'assainissement.

Ces résultats négatifs ne permettront pas de financer les emprunts (intérêts et capital). L'épargne de gestion (une fois déduits les intérêts de la dette) est estimée à – 230.889 € pour l'eau potable et – 162.735 € pour l'assainissement.

L'épargne nette (déduction faite du remboursement du capital de la dette) négative, serait de à – 332.567 € pour l'eau et – 215.573 € pour l'assainissement. Ces crédits pourront être mobilisés pour le financement des projets respectifs à chacun des budgets.

Enfin, cette épargne doit être augmentée des résultats reportés qui sont de – 132.840 € pour l'eau potable et de 546.420 € pour l'assainissement. Le report déficitaire de l'eau accentue le déficit prévisionnel 2021. Pour l'assainissement, même si le report excédentaire permet d'absorber le déficit en 2021 et probablement en 2022, un excédent apparaîtra les années suivantes.

Rapport d'orientation budgétaire 2021

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - Conseil communautaire du 18 mars 2021

Dans ce contexte, il est urgent de s'interroger sur les leviers mobilisables pour améliorer les résultats de fonctionnement afin de couvrir les charges liées aux emprunts mais également permettre un autofinancement de l'investissement.

Plusieurs leviers peuvent être envisagés.

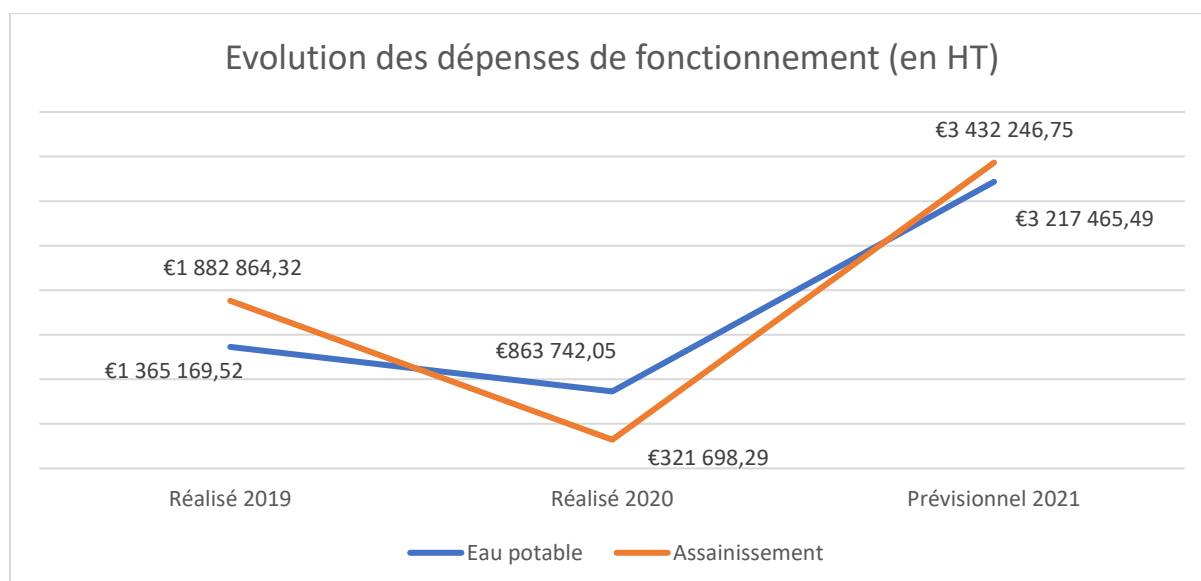
- ✚ La tarification : les tarifs applicables sur les communes gérées en régie n'ont pas fait l'objet de modifications suite au transfert de compétences. Cependant, compte-tenu de de la réglementation en vigueur mais aussi, de la situation financière des budgets, il est nécessaire d'engager une réflexion tant sur leur harmonisation que sur leur valeur ;
- ✚ La redevance sur le prélèvement de la ressource en eau : cette redevance apparaît comme un levier mobilisable rapidement pour atténuer la dépense auprès de l'agence de l'eau à la charge de la CARF. Seules les communes de Breil-Sur-Roya et de Saorge ont répercuté une partie de cette taxe sur leurs usagers de manière distincte du prix de l'eau.
- ✚ L'optimisation des bases : un travail sur les bases de facturation peut permettre de dégager des marges de manœuvre budgétaires et d'instaurer une plus grande équité entre les usagers devant le service public. Cette optimisation doit être appréhendée sous deux aspects : l'assujettissement au paiement de l'eau des entités publiques qui ne le sont pas et un travail sur les usagers privés (améliorer la gestion des départs et changement d'abonnées, optimiser la gestion des compteurs à 0...) ;
- ✚ La révision des plans pluriannuels d'investissements : une révision des priorités d'investissement permettrait de diminuer les coûts annuels d'investissement. Ce travail doit être mené par le service, compétent pour identifier les opérations répondant à des obligations réglementaires, en collaboration avec les élus qui doivent définir les orientations politiques en termes d'eau et d'assainissement.

5.2.2.2 Un investissement contraint par la tempête Alex mais nécessaire dans le cadre réglementaire

Si une programmation pluriannuelle avait été définie pour répondre aux obligations réglementaires et améliorer le niveau de service, la tempête Alex a fortement impacté les investissements à venir obligeant à réviser l'ordre des priorités. Le détail des opérations d'investissement et le programme pluriannuel d'investissement sont détaillés dans le PPI en annexes 5 et 6.

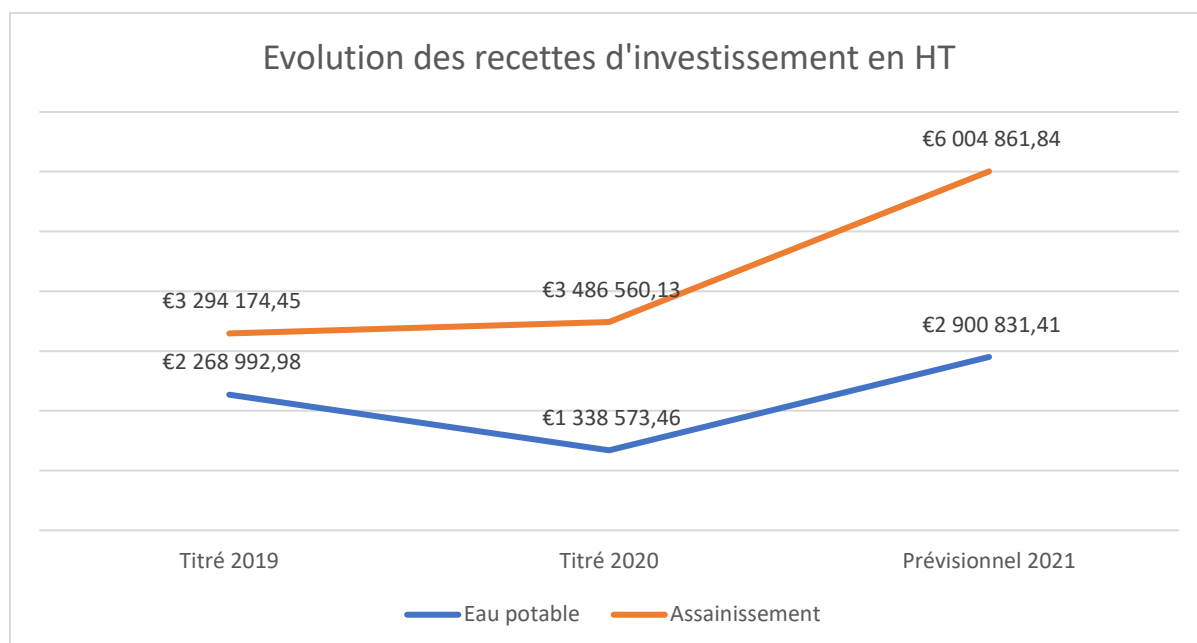
Rapport d'orientation budgétaire 2021

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - Conseil communautaire du 18 mars 2021



Dans ce contexte particulier, 2021 sera marqué par une très forte augmentation des dépenses d'investissement.

Les sources de financement seront principalement des subventions et les reports d'investissement.



Les dépenses d'investissement de l'assainissement sont couvertes totalement par les recettes attendues. *A contrario*, les dépenses souhaitées sur l'eau potable ne pourront pas être financées. Il est donc nécessaire soit de diminuer les dépenses en décalant certaines opérations soit de trouver des financements supplémentaires.

6. Conclusion

Le projet de budget 2021 est établi dans un contexte inédit de crise sanitaire et un bouleversement local d'une ampleur jamais égalée résultant du passage de la tempête Alex sur le territoire de nombreuses communes qui composent la CARF. En effet, cette dernière a impacté en 2020 et impactera sur les années à venir de manière profonde l'équilibre budgétaire.

Les perspectives pour l'année 2021 sont bouleversées, sans que l'amplitude exacte des effets ne puisse être, à ce stade, totalement appréhendée tant sur les perspectives économiques au niveau international, national ou local qu'en matière de recettes et de dépenses.

Ces événements s'ajoutent à un contexte globalement très contraint pour les collectivités et tout particulièrement pour la CARF.

En effet les nouvelles compétences intégrées depuis 2018, hors eau et assainissement traités par des budgets annexes, sont prises en compte dans le budget principal avec une participation à la marge des communes. La CARF s'attache ainsi dorénavant à exercer les compétences liées au ramassage des déchets sauvages et encombrants, aux eaux pluviales, à la gestion des hydrants ainsi qu'à la mise en place de la compétence GEMAPI sur son territoire.

Rapport d'orientation budgétaire 2021

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - Conseil communautaire du 18 mars 2021

ANNEXE 1 – PPI BUDGET PRINCIPAL

COMMUNES	AP/CP	OP	PROJETS en TTC	Sens	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
CARF	CTI	1706	Convention CTI SICTIAM - TDH Roya	D	350 000,00	390 000,00					
CARF	PEMM	1707	Pôle d'Echange Multi Modal de Menton	D	33 075,00	1 500 000,00	2 558 724,06	1 500 000,00	1 500 000,00		
CARF	GDS	1801	Gendarmerie de Sospel	D	105 850,78	2 015 000,00	1 523 322,22				
CARF	CVB	1704	Sauvegarde du centre ville de Breil-sur-Roya	D	25 260,00	250 000,00	612 370,00	612 370,00			
CARF	GEM	1808	GEMAPI (invts)	D	2 043 313,37	3 542 215,00	651 619,63				
CARF	HAB	1810	Programme Subventions bailleurs sociaux	D	812 761,00	687 239,00					
CARF	FC	1809	Fonds de concours aux communes	D	2 119 743,91	3 352 495,52					
CARF	MOU	1902	Moulin à huile communautaire	D	19 692,00	393 154,32	50 308,00				
CARF	2020/22	2096	Séparatif Rue de Turin Tealdi Tourte et Voletti	D		15 000,00	30 000,00				
CARF	/	/	Etudes hors opération	D		45 000,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
CARF	/	/	Travaux et réseaux hors opération	D	78 391,06	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
CARF	/	/	Véhicules	D		103 000,00					
CARF	/	1811	Opération pluviales (avant individualisation BP 2020)	D	192 541,90	99 203,38					
CARF	/	1812	Hydrants	D	40 669,55	151 833,62	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
MENTON	/	2086	Piétra Scrita Réseau EP Phase 2 - Menton	D	84 375,56	181 124,44					
MENTON	/	2089	Création Réseau EP Impasse Botta - Menton	D	3 240,00	74 760,00	8 577,60				
BEAUSOLEIL	/	2092	Bretelle du Cendre Réseau EP - Beausoleil	D	15 764,40	3 435,60					
LA TURBIE	/	2095	Déconnection Source Ch Romain - La Turbie	D		113 400,00					
SOSPEL	/	20109	Aménagement EP Vasta - Sospel	D	26 492,40						
TENDE	/	20111	Mise en Séparatif Placette de Tende	D		5 000,00	55 000,00				
BEAUSOLEIL	/	20127	Escaliers de la Montée des Alpes - Beausoleil	D		22 000,00					

Accusé de réception en préfecture
006 240600551 20210318 8 2021 DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Rapport d'orientation budgétaire 2021

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - Conseil communautaire du 18 mars 2021

COMMUNES	AP/CP	OP	PROJETS en TTC	Sens	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
LA TURBIE	2021/XX	21XX	Création réseau EP av de la Pinède La Turbie	D		144 000,00	202 000,00				
STE AGNES	/	21XX	Création EP suite à l'élargissement RD22A Ste Agnès	D		120 000,00					
BEAUSOLEIL	/	21XX	Mise en séparatif réseau EP Avenue de Verdun - Beausoleil	D		162 502,00					
BREIL SUR ROYA	2021/XX	21XX	Réfection pluviales à Libre - Breil-sur-Roya	D		5 000,00	95 000,00				
BREIL SUR ROYA	2020/33	20110	Aménagement EP Chemin d'Ermi - Breil-sur-Roya	D		5 000,00	38 000,00				
CARF	2021/XX	21XX	SDEP Littoral	D		50 000,00	100 000,00	100 000,00			
MENTON	2021/XX	21XX	Création EP rue St Charles Menton	D		60 000,00	163 800,00				
MENTON	021/XX	21XX	Pietra scritta phase 3	D		36 864,00	541 440,00	115 440,00			
BEAUSOLEIL	2021/XX	21XX	Mise en séparatif réseaux Bd Guynemer - Beausoleil	D		463 000,00	440 170,00	440 170,00			
BEAUSOLEIL	2021/XX	21XX	Mise en séparatif réseaux EP Mécanisation des escaliers - Programme 1 - Beausoleil	D		499 160,31	364 362,69				
MENTON	2021/XX	21XX	Création réseau EP Rue de la Conception - Menton	D		30 000,00	500 000,00				
MENTON	2021/XX	21XX	Création réseau EP Quai de Montleon - Menton	D		30 000,00	500 000,00				
RCM	2020/33	20110	Aménagement EP Av de la Plage - RCM	D		315 000,00	300 000,00	195 000,00			
MENTON	2020/31	2088	Corniche André Tardieu Réseau EP Phase 2 - Menton	D		240 000,00					
RCM	2020/24	2090	Renouvellement Réseau EP Av de la Paix - RCM	D		120 000,00	200 000,00				
MENTON	2020/32	2091	Création réseau EP Route de Gorbio - Menton	D		230 000,00					
SOSPEL	2020/25	2094	Réfection Réseau EP Secteur Ecole Primaire - Sospel	D		138 000,00	250 000,00				
BREIL SUR ROYA	2021/XX	21XX	OPEP 1 - Rétablissement de l'ouvrage de rejet des eaux pluviales de la gare a Breil-sur-Roya	D		78 385,00					

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20210318-8-2021-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Rapport d'orientation budgétaire 2021

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - Conseil communautaire du 18 mars 2021

COMMUNES	AP/CP	OP	PROJETS en TTC	Sens	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
BREIL SUR ROYA	2021/XX	21XX	OPEP 2 - Rétablissement de la conduite des eaux pluviales boulevard Jean Jaurès à Breil-sur-Roya	D		134 180,00	100 000,00				
BREIL SUR ROYA	2021/XX	21XX	OPEP 3 - Rétablissement de la conduite des eaux pluviales promenade George Clemenceau à Breil-sur-Roya	D		70 000,00	103 913,00				
BREIL SUR ROYA	2022/XX	22XX	OPEP 4 - Rétablissement des raccordements du pluvial de Breil-sur-Roya aux cours d'eau	D			237 787,00				
SAORGE	2022/XX	22XX	OPEP 5 - Rétablissement de la conduite principale des eaux pluviales de Saorge	D			289 833,00				
FONTAN	2022/XX	22XX	OPEP 6 - Rétablissement des raccordements du pluvial de Fontan aux cours d'eau	D			176 658,00				
TENDE	2023/XX	23XX	OPEP 7 - Rétablissement des raccordements du pluvial de Tende aux cours d'eau	D				117 831,00			
LA BRIGUE	2023/XX	23XX	OPEP 8 - Rétablissement des raccordements du pluvial de La Brigue aux cours d'eau	D				110 183,00			
CARF	2022/XX	22XX	SDEP régie	D			40 000,00	100 000,00			
RCM	2022/XX	22XX	Extension réseau Eaux Pluviales Avenue Jean Jaurès	D			275 000,00	275 000,00			
LA TURBIE	2022/XX	22XX	Réfection des réseaux requalification cœur de ville	D			75 000,00	175 000,00			
BEAUSOLEIL	2022/XX	22XX	Recalibrage trottoir centre-ville (Marché, Rep, Leclerc)	D			212 400,00				
BEAUSOLEIL	2022/XX	22XX	Montée des escaliers - Programme 2	D			784 615,38	439 384,00			
MENTON	2023/XX	23XX	Gestion des EP cimetière du Trabuquet	D					500 000,00	500 000,00	342 057,00
LITTORAL	2023/XX	23XX	Travaux suite à schéma directeur	D					400 000,00	400 000,00	400 000,00
REGIE	2023/XX	23XX	Travaux suite à schéma directeur	D					300 000,00	300 000,00	300 000,00

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20210318-8-2021-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Rapport d'orientation budgétaire 2021

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - Conseil communautaire du 18 mars 2021

ANNEXE 2 – PPI BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS

COMMUNES	AP/CP	OP	PROJETS en HT	Sens	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
CARF	/	21XX	Travaux Bornes rechargement électrique	D	8 611,07	78 000,00					
CARF	/	20125	ALCOTRA ALPIMED MOBIL	D	36 539,20	114 000,00					

ANNEXE 3 – PPI BUDGET ANNEXE DSP EAU POTABLE

COMMUNES	AP/CP	OP	PROJETS en HT	Sens	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
CARF			ETUDES HORS OPERATION	D	3 812,07	135 000,00	135 000,00	135 000,00	135 000,00	135 000,00	135 000,00
CARF			MATERIEL DE TRANSPORT	D		25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
CARF			MOBILIER ET AUTRE	D	1 918,07	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
CARF			TRAVAUX ET RESEAUX HORS OPERATION	D	160 000,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00
MENTON		2001	SECURISATION FEEDER MC - GRANGES ST PAUL	D	268 841,37	60 276,45					
CASTILLON		2007	RENFORCEMENT RESEAU QUARTIER DE L EGLISE	D	3 356,00	137 844,00					
STE AGNES		2008	SECURISATION RESERVOIR VIRARON	D	1 125,00	58 875,00					
RCM		2078	TEST DE RECONNAISSANCE FORAGE SITE J	D		220 000,00					
MENTON - RCM	2020/01	2079	DEVOIEMENT FEEDER MC VALLON DE GORBIO	D		200 000,00	515 000,00				
MENTON	2020/02	2080	MICRO TURBINAGE RESERVOIR ST MICHEL	D	10 246,49	533 253,51					
RCM	2020/03	2081	RENFORCEMENT FEEDER MC CONCORDE CH DU CROS	D		63 000,00	220 000,00				
CARF		2082	INSTALLATION DE DEUX SONDES CAPTA	D		4 000,00					
CARF		2083	INSTALLATION DE CINQ STAB AVALS	D	478,81	50 346,20					
CARF	2020/04	2084	PROCEDURE DE REGULARISATION RESSOURCES EN EAU CARF	D	17 600,00	72 400,00					
CARF	2020/05	2085	PROJET CONCERT'Eaux	D		80 000,00	20 000,00				
GORBIO		2097	TRAVAUX D'URGENCE SECURISATION AEP SAINT SAUVEUR	D	17 723,87						
LA TURBIE		2098	HYDROGEOLOGIQUE BASSIN SOTTO BAOU CH DES REVOIRS	D		84 000,00					

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20210318-8-2021-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Rapport d'orientation budgétaire 2021

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - Conseil communautaire du 18 mars 2021

COMMUNES	AP/CP	OP	PROJETS en HT	Sens	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
CARF		2099	DIVERS TRAVAUX RENOUVELLEMENT	D		300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
CARF		20100	TRAVAUX DIVERS ET IMPREVUS	D		225 000,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00
CARF	2020/23	20112	ALPIMED CLIMA BASSIN ROYA	D		80 000,00	80 000,00				
CARF		20118	QUOTE PART CARF TRAVAUX REA 2020	D		1 200 000,00					
CARF		20121	ETUDES TRV SECU CHAMPS CAPTANTS TRAVERSEE ROYA	D		50 000,00					
CARF		20122	ETUDES TRV SECU CHAMPS CAPTANTS TRAVERSEE BEVERA	D		50 000,00					
CASTILLON		20128	TRAVAUX SECURISATION RESERVOIR SERRE	D		100 000,00					
MENTON		20129	TRVX EXT SECURISATION DESSERTE CANTA MERLOU	D		120 000,00					
RCM	2021/XX	21XX	STATION DE POMPAGE ET MICROTURBINAGE RCM	D		500 000,00	650 000,00	500 000,00			
RCM	2021/XX	21XX	RENT RESEAU AVENUE JEAN JAURES	D		500 000,00	1 000 000,00	800 000,00			
LA TURBIE	2021/XX	21XX	REQUALIFICATION CŒUR DE VILLE LA TURBIE	D		50 000,00	350 000,00				
CASTILLON	2021/XX	21XX	SECURISATION DESSEERTE AEP VILLAGE DE CASTILLON	D		350 000,00	400 000,00				
LITTORAL	2021/XX	21XX	TVX AMENAGEMENT ET ENTRETIEN CHAMPS CAPTANTS DE LA ROYA	D		50 000,00	50 000,00				
BEAUSOLEL		21XX	DEVOIEMENT RESEAU BRETELLE VISTA PALACE BEAUSOLEIL	D		240 000,00					
RCM		21XX	INSTALLATION D'UN MONOVAR FEEDER RCM	D		20 000,00					
LITTORAL		21XX	MISE A NIVEAU PROTECTION CATHODIQUE (MULTICOMMUNE)	D		72 000,00					
LA TURBIE		21XX	TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX AEP ET EU CHEMIN DES VIGNASSES LA TURBIE	D		144 000,00					
LITTORAL	2021/XX	21XX	CREATION DE BORNES MONETIQUES	D		40 000,00	40 000,00	40 000,00			
CARF		OP 20119	AMENAGEMENT LOCAUX RUE ISOLA 2	D	6 280,00	400 000,00					
CARF		OP 20120	AMENAGEMENT LOCAUX ANTENNE CARF	D		500 000,00					
CARF		OP 2010	MATERIELS LICENCES ET RESEAUX INFORMATIQUES	D		123 625,00					

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20210318-8-2021-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Rapport d'orientation budgétaire 2021

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - Conseil communautaire du 18 mars 2021

COMMUNES	P/CP	OP	PROJETS en HT	Sens	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
ITALIE		21XX	RETABLISSEMENT ET PROTECTION DES BERGES DU CHAMP DE CAPTAGE DE LA ROYA EN ITALIE	D		50 000,00	646 564,00				
ITALIE		21XX	RETABLISSEMENT DE LA CONDUITE D'ADDUCTION DE LA ROYA EN ITALIE	D		50 000,00	1 132 633,00	1 132 633,00			

ANNEXE 4 – PPI BUDGET ANNEXE DSP ASSAINISSEMENT

COMMUNES	AP/CP	OP	PROJETS en HT	Sens	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
CARF			ETUDES HORS OPERATION	D	5 238,75	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
CARF			TRAVAUX ET RESEAUX HORS OPERATION	D	36 065,09	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
LA TURBIE		2009	REMPLACEMENT RESEAU ET REFECTION VOIRIE CH SERRIER	D	124 268,73						
STE AGNES		2011	REMISE EN ETAT RESEAU EU VALLON DES BOSCHIS	D	2 970,00	52 030,00					
LA TURBIE		2017	REMISE EN ETAT RESEAU EU ROUTE DE CAP D'AIL	D	12 521,00	131 346,00					
LA TURBIE	2020/19	2018	EXTENSION RESEAU EU ROUTE DE LAGHET	D	1 545,00	383 455,00					
RCM		2019	REMISE EN ETAT EMISSAIRE EU CAP MARTIN	D	4 650,00	125 350,00					
MENTON		2020	RENOUVELLEMENT RESEAU EU PIETRA SCRITA PHASE 2	D		248 000,00					
MENTON	2020/34	2021	RENOUV RESEAU EU CORNICHE ANDRE TARDIEU PHASE 2	D	16 935,23	183 064,77					
BEAUSOLEIL		20107	RENOUV RESEAU AV DE VERDUN	D		16 000,00					
BEAUSOLEIL		20108	ESCALIERS DE LA MONTEE DES ALPES	D		64 001,08					
CARF	2020/30	20117	SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT LITTORAL	D		75 000,00	75 000,00				
MENTON		20143	Réfection EU Quai Bonaparte - Menton	D		100 000,00	600 000,00	88 400,00			
LA TURBIE		21XX	Les Vignasses EU La Turbie	D		190 000,00					

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20210318-8-2021-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Rapport d'orientation budgétaire 2021

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - Conseil communautaire du 18 mars 2021

COMMUNES	AP/CP	OP	PROJETS en HT	Sens	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
BEAUSOLEIL		21XX	Chemisage réseau av de Vilaine Beausoleil	D		105 000,00					
RCM		21XX	PR CAP MARTIN - Ventilation et étanchéité - RCM	D		50 000,00					
MENTON	2021/XX	21XX	Remplacement EU - Rue Saint Charles - Menton	D		60 000,00	190 000,00				
SAINTE AGNES		21XX	Extension Réseau EU - Chemin des Collines - Sainte Agnes	D		65 000,00					
MENTON		21XX	Travaux sur émissaire STEP - MENTON	D		100 000,00					
MENTON		21XX	Travaux de mise aux normes / sécurisation STEP - MENTON	D		50 000,00					
MENTON	2021/XX	21XX	Réfection EU A. Peglion Val de Gorbio - Menton	D		15 000,00	200 000,00				
LA TURBIE		22XX	Requalification cœur de ville La Turbie	D			75 000,00	175 000,00			
RCM		22XX	Renouvellement réseau d'assainissement Avenue Jean Jaurès	D			250 000,00	250 000,00			
Menton		21XX	Réfection des bétons des tours de désodorisation STEP	D		450 300,00					
Menton		21XX	Travaux de réfection et de mise aux normes des PR sur le secteur du port	D		281 011,64					
CARF			Travaux suite Schéma Directeur	D				1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00

Rapport d'orientation budgétaire 2021

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - Conseil communautaire du 18 mars 2021

ANNEXE 5 – PPI BUDGET ANNEXE REGIE EAU POTABLE

COMMUNES	AP/CP	OP	PROJETS en HT	Sens	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
REGIE			ETUDES HORS OPERATION	D	5 650,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
REGIE			TRAVAUX ET RESEAUX HORS OPERATION	D	39 873,80	12 000,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
REGIE			VEHICULES	D		70 000,00			25 000,00		
REGIE			MOBILIER ET AUTRES MATERIEL	D	5 183,03	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
REGIE	2020/11	2060	Pose de compteurs	D		120 593,38	1 100 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 369 406,62
REGIE	2021/XX	21XX	Schéma directeur AEP sur territoire Régie	D		5 000,00	75 000,00	70 000,00			
REGIE	2020/06	Multi	AMENAGEMENT ET SECURISATION DES SOURCES	D		168 500,00	145 000,00	73 500,00	155 000,00	92 925,00	
REGIE	2020/07	Multi	AMENAGEMENT ET SECURISATION DES RESERVOIRS	D	545,00	173 705,00	382 750,00	137 500,00	7 500,00	16 250,00	
REGIE	2020/08	2051	ACHAT ET POSE DE BOITIERS D'ACQUISITION DE DONNEES	D		60 000,00	22 000,00				
SOSPEL	2020/09	2058	AUGMENTATION DE LA PRODUCTION MANGIABO	D			240 000,00	200 000,00			
SOSPEL	2020/10	2059	AUGMENTATION DE LA PRODUCTION RESEAU PARAÏS	D		20 000,00	100 000,00	100 000,00			
BREIL SUR ROYA	2020/12	2068	RENOUVELLEMENT PEHD D63 SOURCE DES JONCS	D		164 000,00					
CARF	2020/13	2069	RENOUVELLEMENT DE CONDUITES	D		50 000,00	230 000,00	363 667,00	453 667,00	408 667,00	160 000,00
CARF	2020/14	2070	RENOUVELLEMENT VANNES DE SECTEUR	D		25 000,00	52 000,00	13 000,00	52 000,00		
CARF	2020/15	2072	AMELIORATION TRAITEMENT DE L'EAU	D		100 000,00	15 000,00				
CARF	2020/16	2073	CAMPAGNE DE REPARATION DES FUITES	D		10 000,00	110 000,00				
SOSPEL	2020/17	2075	DOUBLEMENT CONDUITE DISTRIBUTION VASTA	D			110 000,00	77 000,00			
BREIL SUR ROYA	2020/18	2076	ALIMENTATION AGANDON	D			475 000,00	20 000,00			
BREIL SUR ROYA		2067	RENOUVELLEMENT PEHD D63 SOURCE DE CIAMPI	D							

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20210318-8-2021-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Rapport d'orientation budgétaire 2021

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - Conseil communautaire du 18 mars 2021

COMMUNES	AP/CP	OP	PROJETS en HT	Sens	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
SOSPEL		2074	CREATION BYPASS AVEC REDUCTEUR DE PRESSION VASTA	D			25 000,00				
TENDE		20130	REPRISE SURPRESSEUR TENDE	D		15 000,00					
SAORGE		20131	ALIMENTATION IMPASSE DU MOULIN SAORGE	D			15 000,00				
		OP 21XX	AMENAGEMENT ENDROIT DE STOCKAGE - TENDE	D		25 000,00					
		OP 21XX	FILTRATION EAU BRUTE MOULINET	D		75 000,00					
		OP 21XX	QUARTIER DES CHARMES SOSPEL	D			100 000,00	100 000,00			
SAORGE		ALEX	OPAEP 1 - RETABLISSEMENT DE LA CONDUITE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA SOURCE MERIM AU DROIT DU PONT D'AMBO - COMMUNE DE SAORGE	D		232 823,00					
SAORGE		ALEX	OPAEP 2 - RETABLISSEMENT DE LA CONDUITE D'ADDUCTION DE LA SOURCE MERIM SOUS LA RD40 - ROUTE DU CAÏROS - SAORGE	D	19 565,01	150 000,00	244 955,00				
SAORGE		ALEX	OPAEP 3 - RETABLISSEMENT DE LA CONDUITE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DES HAMEAUX DE MAURION ET CAÏROSINE SOUS LA RD40 - ROUTE DU CAÏROS A SAORGE	D		111 207,00					
SAORGE		ALEX	OPAEP 4 - SECURISATION DU RESERVOIR DE MAURION A SAORGE	D		100 000,00	225 491,00				
SAORGE		ALEX	OPAEP 5 - SECURISATION DU CAPTAGE DE LA SOURCE MERIM A SAORGE	D		50 000,00	42 213,00				
FONTAN		ALEX	OPAEP 6 - TRAVAUX DE RETABLISSEMENT DE LA CONDUITE D'ADDUCTION DE LA SOURCE SCARASSOUIL (CAPTAGE 1948) SOUS LA RD6204 A FONTAN	D		142 688,00	500 000,00				

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20210318-8-2021-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Rapport d'orientation budgétaire 2021

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - Conseil communautaire du 18 mars 2021

COMMUNES	AP/CP	OP	PROJETS en HT	Sens	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
FONTAN		ALEX	OPAEP 7 - RENOUVELLEMENT DES POMPES ET DE L'ARMOIRE ELECTRIQUE DE LA STATION DE CAPTAGE DE LA SOURCE FOUZE A FONTAN	D	3 836,20	9 437,41	4 815,26				
FONTAN		ALEX	OPAEP 8 - TRAVAUX DE RETABLISSEMENT DE DEUX BRANCHEMENTS LONGS D'EAU POTABLE AUX LIEU-DITS CAMPANE ET AMBO	D			238 698,00				
BREIL-SUR-ROYA		ALEX	OPAEP 9 - RETABLISSEMENT DE LA CONDUITE D'ADDUCTION DE LA SOURCE DE LA MAGLIA	D	296 077,50		118 970,50				
BREIL-SUR-ROYA		ALEX	OPAEP 10 - RETABLISSEMENT DE LA CONDUITE DE DISTRIBUTION DE LA CIANVONDOLA ET REMISE EN ETAT DU CAPTAGE DE LA CIANVONDOLA	D	22 805,00	165 000,00	180 024,00				
BREIL-SUR-ROYA		ALEX	OPAEP 11 - RETABLISSEMENT DE LA CONDUITE DE DISTRIBUTION DU QUARTIER MORGA	D		55 000,00	50 412,00				
BREIL-SUR-ROYA		ALEX	OPAEP 12 - RETABLISSEMENT DE LA CONDUITE DE DISTRIBUTION DE PIENE BASSE	D			94 947,00				
BREIL-SUR-ROYA		ALEX	OPAEP 13 - REPRISE DU RESEAU DE DISTRIBUTIONS SUITE A LA DESTRUCTION DE DEUX PONTS SUR LA COMMUNE DE BREIL SUR ROYA	D			73 379,00				
TENDE		ALEX	OPAEP 14 - RETABLISSEMENT DE LA CONDUITE PRINCIPALE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE TENDE VIA LA SOURCE DE VIEVOLA	D	268 249,74	550 000,00	1 450 000,00	2 000 000,00	1 422 946,26		
TENDE		ALEX	OPAEP 15 - RETABLISSEMENT DES PROTECTIONS DE LA SOURCE DE VIEVOLA	D		112 000,00	128 845,00				

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20210318-8-2021-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Rapport d'orientation budgétaire 2021

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - Conseil communautaire du 18 mars 2021

COMMUNES	AP/CP	OP	PROJETS en HT	Sens	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
TENDE		ALEX	OPAEP 16 - RETABLISSEMENT DES CONDUITES DE DISTRIBUTION DU VILLAGE DE TENDE	D	15 806,50	50 000,00	78 435,50				
TENDE		ALEX	OPAEP 17 - REPRISE DU RESEAU DE DISTRIBUTIONS SUITE A LA DESTRUCTION DE DEUX PONTS TENDE	D			182 000,00				
REGIE		ALEX	OPAEP 17BIS - RETABLISSEMENT PONCTUEL DES RESEAUX SUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES SINISTREES	D	42 591,10	177 511,70					
SOSPEL		ALEX	OPAEP 20 - RETABLISSEMENT DE LA CONDUITE D'ADDUCTION DE LA SOURCE DU MERLANSON SOSPEL	D				94 901,00			

Rapport d'orientation budgétaire 2021

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - Conseil communautaire du 18 mars 2021

ANNEXE 6 – PPI BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT

COMMUNES	AP/CP	OP	PROJETS en HT	Sens	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
REGIE			ETUDES HORS OPERATIONS	D		20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
REGIE			TRAVAUX ET RESEAUX HORS OPERATION	D	60 428,84	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
REGIE	2021/XX	21XX	SDEU	D		35 000,00	70 000,00	70 000,00			
BREIL SUR ROYA	2022/XX	22XX	REFECTION STEP PIENE HAUTE	D			20 000,00	200 000,00			
LA BRIGUE	2020/29	2016	REHABILITATION RESEAU PRINCIPAL LA BRIGUE	D	11 815,83						
SOSPEL	2020/27	20114	DEVOIEMENT EU AU DROIT DU SEUIL BEVERA	D		17 250,00	25 000,00				
SOSPEL	2020/28	20115	REFECTION COLLECTEUR VERDUN	D		65 000,00					
SOSPEL	2020/26	2012	REMISE EN ETAT COLLECTEUR EU ENTREE STEP - SOSPEL	D	10 826,50	124 514,86					
SOSPEL		2013	REFECTION POMPE REFOULEMENT EU STADE - SOSPEL	D	7 969,41						
BREIL SUR ROYA		2014	CREATION PR EU GIANDOLA - BREIL-SUR-ROYA	D	2 985,40						
LA BRIGUE		2015	REFECTION STEP MORIGNOLE - LA BRIGUE	D	7 657,00	61 568,00	300 000,00				
TENDE		20113	REHABILITATION PLACETTE DE TENDE	D		5 000,00	50 000,00				
LA BRIGUE		20123	RACCORDEMENT EU DE LA BRIGUE A LA STEP DE TENDE - MO SIVOM	D		238 412,00					
SOSPEL	2020/35	20101	REMISE EN ETAT STEP SOSPEL	D		38 581,20					
SOSPEL	2020/35	20102	REMISE EN ETAT PR SOSPEL	D		13 713,60					
LA BRIGUE		20132	RENT RESEAU EU AV DE FRANCE - LA BRIGUE	D							
BREIL SUR ROYA		20133	RENT RESEAU EU PL PIENE HAUTE - BREIL-SUR-ROYA	D							
SAORGE		20135	EXTENSION IMPASSE MOULIN - SAORGE	D		50 000,00					
MOULINET		21XX	REMPLACEMENT BIODISQUES MOULINET	D		80 000,00					

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20210318-8-2021-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Rapport d'orientation budgétaire 2021

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - Conseil communautaire du 18 mars 2021

COMMUNES	AP/CP	OP	PROJETS en HT	Sens	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
BREIL		20141	OPSTEP 1 - REMISE EN ETAT DE LA STATION D'EPURATION DE BREIL SUR ROYA	D	124 881,00	200 000,00	220 082,00				
BREIL		20141	OPSTEP 2 - REMISE EN ETAT DU PR PRINCIPAL BREIL SUR ROYA	D		25 500,00					
BREIL		20141	OPSTEP 3 - REMISE EN ETAT DU PR ISOLA BREIL SUR ROYA	D		37 000,00					
BREIL		20141	OPSTEP 4 - REMISE EN ETAT DU PR CHAPITEAU BREIL SUR ROYA	D		6 000,00					
FONTAN		20141	OPSTEP 5 - REMISE EN ETAT DE LA STATION D'EPURATION DE FONTAN	D		100 000,00	389 393,00				
SAORGE		20141	OPSTEP 6 - REMISE EN ETAT DE LA STATION D'EPURATION DE SAORGE RIVIERE	D		150 000,00	500 000,00	462 750,00			
TENDE		20141	OPSTEP 7 - REMISE EN ETAT DE LA STATION D'EPURATION DE TENDE VILLAGE	D		200 000,00	297 636,00				
TENDE		20141	OPSTEP 8 - REMISE EN ETAT DE LA STATION D'EPURATION DU HAMEAU DE SAINT-DALMAS A TENDE	D		100 000,00	193 935,00				
TENDE		20141	OPSTEP 9 - REMISE EN ETAT DU PR PRINCIPAL DE TENDE	D		25 000,00					
TENDE		20141	OPSTEP 10 - REMISE EN ETAT DE LA STATION D'EPURATION DE TENDE CASTERINO	D		5 000,00		185 000,00			
FONTAN		20141	OPSTEP 11 - REMISE EN ETAT DU PR CAMPING A FONTAN	D					15 000,00		
LA BRIGUE		20141	OPSTEP 12 - REMISE EN ETAT DE LA STATION D'EPURATION DE LA BRIGUE VILLAGE	D			137 655,00				
LA BRIGUE		20141	OPSTEP 14 - REMISE EN ETAT DE LA STATION D'EPURATION DE SAORGE MAURION	D		5 000,00		344 742,00			

Rapport d'orientation budgétaire 2021

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - Conseil communautaire du 18 mars 2021

COMMUNES	AP/CP	OP	PROJETS en HT	Sens	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
BREIL		20141	OPEU 1 - RETABLISSEMENT DE LA CONDUITE PRINCIPALE D'ASSAINISSEMENT DE BREIL-SUR-ROYA	D		700 000,00	394 376,00				
BREIL		20141	OPEU 2 - RETABLISSEMENT DE LA CONDUITE D'ASSAINISSEMENT DE LA 1ERE DFL ET DU PONT CHARABOT DE BREIL-SUR-ROYA	D		247 622,00					
BREIL		20141	OPEU 3 - RETABLISSEMENT DE LA CONDUITE D'ASSAINISSEMENT DE LA GIANDOLA DE BREIL-SUR-ROYA	D			231 675,00				
BREIL		20141	OPEU 4 - RETABLISSEMENT DE LA CONDUITE D'ASSAINISSEMENT DU TROP PLEIN DU PR PRINCIPAL DE BREIL SUR ROYA	D	17 480,00			318 980,00			
SAORGE		20141	OPEU 5 - RETABLISSEMENT DE LA CONDUITE PRINCIPALE D'ASSAINISSEMENT DE SAORGE	D		50 000,00	134 484,00				
TENDE		20141	OPEU 6 - RETABLISSEMENT DE LA CONDUITE PRINCIPALE DE SAINT DALMAS DE TENDE	D		150 000,00	350 000,00	294 574,00			
TENDE		20141	OPEU 7 - RETABLISSEMENT DE LA CONDUITE PRINCIPALE SOUS 2 PONTS DE TENDE	D		100 000,00	646 634,00				
TENDE		20141	OPEU 8 - RETABLISSEMENT DES CONDUITES DANS LE VILLAGE DE TENDE	D		50 000,00	732 709,00				
REGIE		20141	OPEU 9 - REFECTION PONCTUELLE DES RESEAUX SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE	D		100 000,00	100 000,00	34 801,00			
FONTAN		20141	OPEU 10 - RACCORDEMENT DES HABITATIONS LE LONG DE LA ROYA	D		84 421,00	100 000,00				
LA BRIGUE		20141	OPEU 11 - RETABLISSEMENT DE LA CONDUITE PRINCIPALE D'ASSAINISSEMENT DE LA BRIGUE	D		100 000,00	83 339,00				

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20210318-8-2021-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021